LE PAPIN

SAINT LAURENT DU PAPE

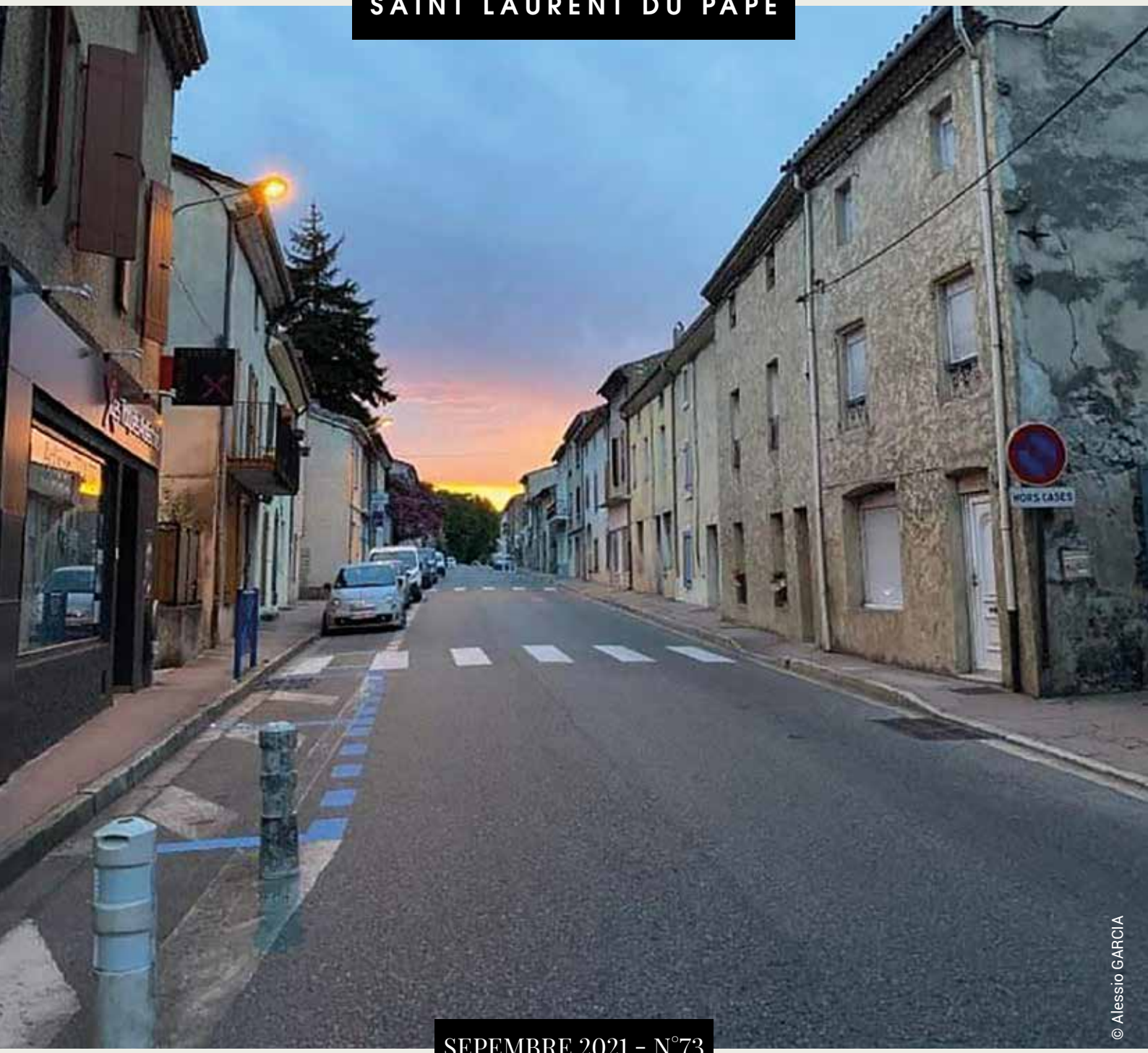

© Alessio GARCIA

SEPEMBRE 2021 - N°73

AURELLE
CONFORT RÉNOVATION
MENUISERIES PVC - ALU
FABRICANT - POSEUR
Catherine AURELLE - Présidente
✆ 06 84 66 15 18
E-mail : ca@aurelle-cr.com
HALL D'EXPOSITION & ATELIER
4 & 8 Rue Louis Aragon 07800 LA VOULTE
www.aurelle-cr.com

ARRIVELEC
ÉLECTRICITÉ PROS & PARTICULIERS
ARRIVELEC
Alain CHAPOUTHIER
04 75 62 21 57
contact@arrivelec.fr
212 Cours du Temple
07800 St Laurent du Pape
www.arrivelec.fr

AURÉLIEN
FOURNIER
MAÎTRE ARTISAN
Pâtissier - Chocolatier - Glacier - Confiseur
www.patisserie-fournier.com

ALIROL S.A.R.L.
Plaquiste
Isolations toitures et murs / Faux-plafonds
Cloisons sèches / Jointage
06 08 17 26 33
07800 Saint Laurent du Pape

EYRIEUX CENTRE AUTO
CONFORME
QUALITÉ DE SERVICE
TARIFS ATTRACTIFS
RAPIDITÉ
VOTRE GARAGE DE PROXIMITÉ
04 75 62 25 61
www.eyrieux-centre-auto.fr
6, rue les Ramières - 07800 BEAUCHASTEL

TRAITEUR
Les Toqués Ardèchois
Fabrication Maison - Évènements - Mariages
Repas à domicile - Plats à emporter
Tél. 04 75 57 26 53
Gd Rue - 07800 ST LAURENT DU PAPE
Site : www.lestoquesardechois.fr
Mail : lestoquesardechois@gmail.com
Ouvert tous les jours de 9h à 19h sauf le mercredi et dimanche après-midi
Siret 807 650 544 00016

Balnéo - Hammam - Epilation
Soins et Relaxation - LPG
Les fées du Paradis
Julie SYLVESTRE
205 rue Lauve Blanc
07800 Saint Laurent du Pape
Tél. 06 60 67 74 09
@lesfeesduparadis

Pharmacie des 3 Vallées
Pierre - Nancy
Orthopédie - Matériel Médical
07800 LA VOULTE
04 75 62 01 01
www.3valleespharma.fr

Le Mot du MAIRE

Chères Papines, chers Papins ;

Après un peu plus d'une année de mandature, l'intrus, à savoir la COVID 19 est toujours parmi nous et même si la situation a eu tendance à nettement s'améliorer au printemps, la montée des contaminations due au variant Delta impose encore la plus grande prudence et risque malheureusement de perturber la rentrée. Cette première année a donné beaucoup de travail à l'ensemble des élus avec la mise en œuvre de deux projets, le premier étant la réhabilitation de l'ancien bureau de poste en petit centre médical avec deux locaux, un pour une orthophoniste qui s'installera à la fin des travaux et un autre pour un médecin que nous recherchons activement. Le second est la mise en chantier du parking rue de La Calade et très concrètement la déconstruction des habitations de la rue du Pied de l'Endroit dont les travaux ont débuté le 16 août et se poursuivent avec les poses de renforts et divers travaux de maçonnerie et à l'issue duquel une réflexion s'engagera pour embellir ces espaces. Faire ces travaux engage de grosses dépenses et des financements ont été demandés à l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à la Région avec le Bonus Relance et au Département par les dispositifs Pass Territoire et Fonds de Solidarité. Afin de défendre ces projets nous avons rencontré la sous-préfète et l'ensemble des élus du territoire dont vous trouverez le détail en page 10 de ce numéro. Nous allons, à moyen terme, engager des travaux pour la sécurisation de la toiture du château avec là aussi des demandes de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Département et à la Région, nous allons également reprendre et modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est revenu avec avis défavorable de la préfecture. L'embellissement du village a commencé avec un refleurissement ciblé, cet ornement floral sera progressivement étendu sur la commune. Enfin et avec l'objectif toujours affirmé de redynamiser le village et soutenir les initiatives locales malgré les menaces d'annulation qui ont plané à cause de la Covid, les animations ont pu se dérouler cet été avec à nouveau la mise en place des guinguettes sous la médiathèque pour lesquelles les associations du village ont été partie prenante.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée avec je l'espère du fond du cœur une fin de pandémie qui va nous permettre à terme de reprendre une vie normale.

Bien à vous,
Frédéric GARAYT

SOMMAIRE

Le mot du Maire 03

INFORMATIONS MUNICIPALES

Extraits des délibérations municipales 04 à 08
Budget 2021 09
Subventions 10-11
Travaux 12-13
Référents de quartiers 14
Participation citoyenne 15
Civisme 16
Transition écologique 17
Ambroisie 18-19
Nos actions 20

ASSOCIATIONS

Les Fous du Galet 21
Hautus'Sac à Sons 22
Les Mot'Ardèche 23
Une Rose Une Espoir 24
Comité d'Animation Papin 25
Foyer Animation & Nature 26-27
LVS Basket 28
Handball Rhône Eyrieux 29
Tennis & UNRPA 30
Sou des Écoles 31

École Saint Exupéry 32-33
École Publique - Médiathèque 34
Cantine 35
Conseil Municipal des Jeunes 36
Nouveaux commerces 37 à 40
Hommage Guy Fougeirol 41
Échange 42
Numéros utiles **43**

19 OCTOBRE 2020

Élection 5e Adjoint au maire de la commune de Saint Laurent du Pape.
Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints doit respecter la parité, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, prévue à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Par courrier du 23-9-2020 Madame le Préfet de l'Ardèche fait observer que lors de la séance du Conseil Municipal du 8-9-2020 cette parité n'a pas été respectée pour l'élection du 5e adjoint. Il convient donc d'abroger la délibération n°6-9-20 du 8-9-2020 et de procéder éventuellement à une nouvelle élection tenant compte de ces dispositions.
La délibération n°7-9-20 du 8-9-2020 fixant les indemnités de fonction du 5e adjoint et de deux Conseillers Municipaux délégués doit également être abrogée.
Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré par neuf voix pour, huit voix contre dont un pouvoir et deux abstentions abroge les délibérations concernées.

Décision modificative n°1 : Budget commune-Gestion 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les décisions modificatives définies ci-après sur le Budget Primitif 2020 :

1. Transferts de crédits en section de fonctionnement :

- Compte 6553 Service incendie
  à diminuer de - 26.374 €
  (dépenses)
- Compte 6574 Subventions aux associations
  à augmenter de + 7.470 €
  (dépenses)
- Compte 678 Autres charges exceptionnelle
  à augmenter de + 18.904 €
  (dépenses)

Toiture Bâtiment Parcelle E669 : Dépôt dossier d'urbanisme.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a décidé d'acquérir par délibération du Conseil Municipal du 18-7-2018 un tènement cadastré E 669 et E 670 d'une superficie totale de 700 m².
Il souligne que ce tènement est constitué d'un bâtiment (ancien logement de cantonnier) et d'un terrain (ancien jardin du cantonnier) non attenant situés en bordure de la voie verte dénommée «Dolce Via» (ancien Chemin de Fer Départemental CFD).
Compte tenu de la vétusté de la toiture du bâtiment il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation lesquels sont subventionnés par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) dans le cadre d'un Fonds de Concours pour une opération d'intérêt communautaire, le bien étant situé le long de la voie verte Dolce Via dont la Capca a la compétence.
Afin de procéder à ces travaux soumis à autorisation d'urbanisme, un dossier doit être constitué et déposé auprès des services concernés.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à constituer et déposer la demande d'urbanisme auprès des services concernés.

Règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal.
Corine LAFFONT, première Adjointe, informe l'assemblée que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.
Elle présente à l'assemblée les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal., qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

30 NOVEMBRE 2020

Démission d'un Conseil Municipal : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Claude LADREYT, Conseiller Municipal, a présenté sa démission de la fonction de Conseiller Municipal.
Conformément au Code Électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.
Monsieur Claude LADREYT a été élu sur la liste «Agir pour Saint Laurent, tout simplement !», le suivant sur cette liste, Monsieur Raphaël MAIRE a accepté d'assurer cette fonction et est déclaré installé Conseiller Municipal.
Le Conseil Municipal prend acte de cette installation et du nouveau tableau du Conseil Municipal.

Commissions municipales : Modification des membres.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré, par quinze voix pour dont deux pouvoirs et une abstention désigne Raphaël MAIRE au sein des commissions suivantes :

- Commission des projets de développement communal, urbanisme, aménagement de l'espace, qualité de vie, préservation du patrimoine»
- Commission des écoles, jeunesse, conseil municipal des jeunes
- Commission de la transition écologique

Soutien au commerce de proximité : Bar Restaurant «Le Bistrot de Saint Laurent».
Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par les gérants du Bar Restaurant «Le Bistrot de Saint Laurent», dont la Commune est propriétaire, pour un soutien financier de la Commune par l'exonération des loyers dus à la Commune dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus.
Monsieur le Maire propose d'exonérer la SARL BSL BISTROT DE SAINT LAURENT des loyers dus à la Commune dont le montant mensuel est de 600 € et ce à compter du 1-11-2020 pour la durée de fermeture administrative de l'établissement résultant des prescriptions des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à engager les démarches nécessaires à son application.

Vœu d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable « Crussol Pays de Vernoux ».
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi 2019-1461 du 27-12-2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a en son article 14 apporté des ajustements à la Loi NOTRe en permettant aux Communautés d'Agglomération de déléguer la compétence EAU aux Syndicats dont le périmètre est intégralement compris dans le territoire communautaire.
Pour autant, le schéma d'organisation mis en place le 1er janvier 2020 n'est pas figé la Loi offre des possibilités d'évolution à cette restructuration et permet transférer l'Eau Potable à un Syndicat dont le périmètre s'étend au-delà du périmètre communautaire.
Par délibération du 27-7-2020 la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a engagé une démarche en déléguant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Rhône-Eyrieux (SIVURE) la compétence «production de l'eau potable» pour les Communes de La Voulte Sur Rhône, Saint Fortunat Sur Eyrieux, Saint Laurent du Pape et Saint Vincent de Durfort et à moyen terme de transfert la compétence Eau Potable de la CAPCA au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIE) «Crussol Pays de Vernoux» pour les Communes de La Voulte Sur Rhône, Saint Fortunat Sur Eyrieux, Saint Laurent du Pape, Saint Vincent de Durfort et Beauchastel.
Le SIE «Crussol Pays de Vernoux» s'engage à garantir un prix de l'eau à 2.36 € ttc au m^3 pendant 9 ans et une gestion des contrôles de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à 28 € ht par Poteau Incendie (PI) par an.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le vœu d'adhésion de la Commune de Saint Laurent du Pape au SIE «Crussol Pays de Vernoux» par l'intermédiaire de la CAPCA.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré par douze voix pour dont deux pouvoirs, deux voix contre et deux abstentions émet le vœu d'adhérer au SIE «Crussol Pays de Vernoux» par l'intermédiaire de la CAPCA, charge Monsieur le Maire d'informer les Présidents de la CAPCA, du SIVURE et du SIE de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Convention passage réseaux eau potable et assainissement desserte Hameaux Royas et Martel.
Edith MORIN, troisième adjointe, informe que les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif et de réfection du réseau d'eau potable aux hameaux de Royas et Martel sont en cours d'exécution sous la maîtrise d'ouvrage et la compétence de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).
Dans le cadre de ces travaux une partie des canalisations de ces deux réseaux traverseront une partie de la parcelle E 537 emprise de l'ancienne voie de chemin de fer, propriété communale.
Une convention est proposée entre la Commune et la CAPCA destinée à consentir une servitude pour le passage des canalisations concernées.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention à intervenir et autorise le Maire à signer.

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame Edith MORIN, troisième adjointe, informe qu'à la suite de la mise en disponibilité de l'agent communal rattaché à la médiathèque il convient de procéder à un recrutement d'agent contractuel.
Elle propose de recruter à compter du 1-12-2020 en tant que de besoins du personnel contractuel du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine, Catégorie C.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition.

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.
Pascal CANDELA, deuxième adjoint, informe de la fin des «tarifs bleu» de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA et présente la proposition du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07) concernant le lancement d'une consultation auprès des différents fournisseurs d'énergies dans le but d'effectuer un groupement de commandes d'achat d'électricité à compter du 1-1-2022.
Le SDE 07 propose, par l'intermédiaire d'une convention, de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour un coût annuel de 300 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0,20 € par MWh qui pourrait correspondre à 72 € concernant la Commune.
Au total, le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 serait estimé à 372 €/an.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Début des travaux à Royas

Occupation du domaine public : 320 Rue des Plantas - Parcelle C 502.
Monsieur le Maire informe de la demande déposée par un particulier pour la réalisation d'une isolation thermique, empiétant le domaine public, sur la façade extérieure Sud de son habitation située Les Plantas.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation d'occupation du domaine public demandée sous réserve que les plaques de l'isolation thermique empiètent le domaine public sur une profondeur maximale de quatorze centimètres sur toute la longueur de la façade Sud en bordure de la RD 120 en agglomération.

Occupation du domaine public : Commerce ambulant.
Pascal CANDELA, deuxième adjoint, fait part d'une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce ambulant pour une activité de foodtruck Falafels – Cuisine Libanaise - à emporter les mardis de 18h00 à 21h00.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'installation temporaire de ce nouveau commerçant ambulant moyennant une participation forfaitaire annuelle fixée à 100 € à compter du 1-1-2021.

14 DÉCEMBRE 2020

Participation de la Commune de Gilhac et Bruzac aux frais de scolarisation des élèves inscrits en classes antérieures à la grande section maternelle à l'école publique de Saint Laurent du Pape.
Corine LAFFONT, première adjointe, informe l'assemblée que la loi du 22 juillet 1983 modifiée a posé le principe d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques lorsque celles-ci accueillent des enfants domiciliés dans d'autres Communes.
Elle précise que la Commune de Saint Laurent du Pape accueille des élèves domiciliés sur la Commune de Gilhac et Bruzac dépourvue de capacité d'accueil scolaire.
Elle rappelle la délibération du Conseil Municipal fixant la participation de la Commune de Gilhac et Bruzac aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Saint Laurent du Pape à compter de janvier 2020.
Suite à la Loi pour une école de confiance abaissant l'âge obligatoire de l'instruction à 3 ans un nouveau calcul du coût élève pour les classes antérieures à la Grande Section (GS) de maternelle a été effectué portant celui-ci à 1245 €.
Un courrier a été transmis à Monsieur le Maire de Gilhac et Bruzac pour l'informer de ces nouvelles dispositions.
Elle souligne qu'un enfant domicilié sur la Commune de Gilhac et Bruzac est inscrit en classe antérieure à la GS à l'école publique de Saint Laurent du Pape pour l'année scolaire 2020-2021.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par quinze voix pour dont deux pouvoirs et une abstention fixe à compter du 1er Janvier 2021 la participation de la Commune de Gilhac et Bruzac aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Laurent du Pape à 1245 € par année scolaire et par enfant domicilié sur la Commune de Gilhac et Bruzac inscrit en classe antérieure à la Grande Section de maternelle ainsi que les modalités de son recouvrement (période à recouvrer, base de référence du calcul des effectifs scolaires, réactualisation du calcul, situation familiale de l'enfant).

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Suite au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît

significatif de travail, en présentiel ou en télétravail durant la période d'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'instaurer une prime exceptionnelle d'un maximum de 1000 € en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Décision modificative n°2 : Budget Commune – Gestion 2020.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les décisions modificatives définies ci-après sur le Budget Primitif 2020 :

2. Transferts de crédits en section de fonctionnement :

- Compte 6261 Frais d'affranchissement à diminuer de - 200 € (dépenses)

- Compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion à augmenter de + 200 € (dépenses)

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Convention de prestation de services avec la Commune pour l'entretien des toilettes sèches sur la Dolce Via.
La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est compétente en matière de «Création, aménagement et entretien des voies vertes et voies douces Via Rhôna, la Dolce Via et La Payre».
A ce titre elle a mis en service depuis le 1er juillet 2016 un équipement de toilettes sèches sur la Dolce Via à l'ancienne gare de Saint-Laurent-du-Pape dont les services techniques de la Commune assurent l'entretien.
Il convient de formaliser le cadre de ces interventions par la conclusion d'une convention de prestation de services entre la Commune de Saint Laurent du Pape et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche prévoyant d'une part la fréquence et la nature des interventions des services de la Commune, d'autre part les conditions financières de prestations de services pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, renouvelable sous conditions.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et à effectuer les démarches nécessaires à son application.

Adhésion au SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale (SAIGC).
Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats (SAIGC).
Ce Syndicat gère un service de proximité répondant aux besoins des petites collectivités en matière d'assistance et de formation à l'informatique de gestion communale. Il est notamment en partenariat avec la société BERGER LEVRAULT, fournisseur des logiciels de la Commune, qui mandate le Syndicat pour assurer l'installation, l'assistance téléphonique et la formation des secrétaires sur ses gammes de logiciels de Gestion Communale.
Monsieur Le Maire présente les statuts et indique que la participation au SIVU comprend deux éléments :

- L'adhésion au service fixée à 730 € en 2021 (réactualisée chaque année)

- La maintenance des logiciels BERGER LEVRAULT (fixée par BERGER LEVRAULT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adhérer à compter du 1-1-2021 au SAIGC.

Aménagement parking Rue de la Calade : dossier autorisation d'urbanisme.
Pascal CANDELA, deuxième adjoint, rappelle que la Commune de Saint Laurent du Pape est propriétaire des terrains cadastrés D 998, D 999 et D 1000 situés Rue de la Calade et jouxtant la Rue de l'Église.
Il souligne que dans le cadre de l'aménagement d'un parking dans cet espace il est envisagé la démolition du bâtiment situé sur la parcelle D 1000 permettant ainsi d'augmenter le nombre de places de stationnement devant être créées.
Afin de procéder à la démolition du bâtiment soumise à autorisation d'urbanisme, un dossier doit être constitué et déposé auprès des services concernés.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré par huit voix pour dont un pouvoir, cinq voix contre dont un pouvoir et trois abstentions charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à l'aménagement du parking Rue de la Calade sur les parcelles D 998, D 999 et D 1000, et l'autorise à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme relative à cette opération.

Enfouissement tuyaux route de Royas

8 FÉVRIER 2021

Autorisation passage réseau eau potable en bordure de la Voie communale n°1 Royas.
Edith MORIN, troisième adjointe, informe que les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif et de réfection du réseau d'eau potable aux hameaux de Royas et Martel sont en cours d'exécution sous la maîtrise d'ouvrage et la compétence de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).
Dans le cadre de ces travaux un particulier domicilié Route de Royas souhaite raccorder sa propriété cadastrée E 711 au réseau d'AEP rénové en installant une canalisation d'Alimentation Eau Potable dans l'accotement en bordure de la Voie Communale n°1 dite de Royas longeant en partie les parcelles E 458 et E 473.
Le Conseil Municipal, en l'absence de Madame Martine GOUNON, après débat et en avoir délibéré à l'unanimité autorise le passage d'une canalisation d'Alimentation en Eau Potable dans l'accotement en bordure de la Voie Communale n°1 dite de Royas tel que proposé ; dit que les frais inhérents à cette opération sont à la charge du propriétaire de la parcelle E 71 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale (SAIGC) : Désignation des délégués.
Monsieur Le Maire rappelle la décision d'adhésion au SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats (SAIGC).
Il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant chargés de représenter la Commune au sein de ce Syndicat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Valentin JOUBERT comme délégué titulaire et Monsieur Robin THOUILLEUX comme délégué suppléant chargés de représenter la Commune au sein du SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats.

Mise en Accessibilité : Sécurisation de l'entrée de la Salle des Fêtes : Demande de subventions.
Monsieur le Maire informe de la nécessité de réaliser, dans le cadre de la Mise en Accessibilité et de la Sécurisation des établissements recevant du public conformément à la législation en vigueur, des travaux de réaménagement de l'entrée de la Salle des Fêtes.
Il présente l'avant-projet de faisabilité, le montant estimatif et apporte toutes précisions sur cette opération.
Monsieur le Maire souligne que ce projet estimé à 140.300 € ht pourrait être subventionné par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet proposé et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des services de l'ETAT et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Requalification d'un local communal en Maison de Santé : Demande de subventions.
Monsieur le Maire informe que la Commune est propriétaire d'un local communal vacant depuis 2019 date à laquelle les services de La Poste ont été transférés dans les locaux de la Mairie.
Ce local, situé au rez de chaussée d'un immeuble en bordure de la RD 120, pourrait être requalifié en Maison de Santé et ainsi répondre à une demande de la population en particulier dans le contexte sanitaire actuel et suite au départ depuis trois ans du médecin qui était installé sur la Commune.
Il souligne que cette requalification permettrait à deux professionnels de santé, dont a minima un médecin généraliste, de s'installer.
Monsieur le Maire souligne que ce projet estimé à 92.000 € ht pourrait être subventionné par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat d'Énergies de l'Ardèche.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet proposé et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des services de l'ETAT, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Syndicat d'Énergies de l'Ardèche.

Sécurisation et requalification de la Rue Pied de l'Endroit - RD 21 : Demande de subventions.
Monsieur le Maire informe que la Commune se doit de réaliser des travaux de mise en sécurité de la Rue du Pied de l'Endroit située à l'entrée Est du Village et composante de la RD21, axe majeur desservant la Vallée de l'Eyrieux.
Il est d'une nécessité primordiale de procéder à la déconstruction de six bâtiments et de réaménager l'espace qui sera libéré ce qui sécurisera et réhabilitera une partie du cœur du village.
Des demandes de financements auprès de l'État, de la Région et du Département peuvent être sollicitées pour :

- Déconstruction des six bâtiments cadastrées D1122, D1272, D1273, D1600, D1126 et D1127
- Création d'un parking
- Réaménagements de la zone
- Récente acquisition foncière

L'ensemble du projet est estimé à 306.565 € ht.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet proposé et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des services de l'ETAT, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Ardèche.

TREMPLIN - BRIGADES D'INSERTION CHANTIERS : Programmation 2021.
Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'intervention comme les années précédentes, par l'intermédiaire de l'Association Tremplin Insertion Chantiers, des Brigades d'insertion sur la Commune en 2021 pour la réalisation de travaux d'intérêt communal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de s'inscrire pour sept semaines en 2021 auprès de l'association Tremplin Insertion Chantiers et charge Monsieur le Maire de définir le calendrier d'intervention en relation avec l'association.

Convention dite «de base» avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie.
Monsieur le Maire rappelle la mission d'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) en matière de voirie communale assurée directement par le Département de l'Ardèche au profit de la Commune à compter de 2015 et qui s'achève au 31/12/2020.
Cette mission effectuée dans le cadre d'une convention d'« Assistance Technique aux Collectivités (ATC) dans le domaine de la voirie » est assurée par le Département par l'intermédiaire du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) auquel la Commune adhère.
Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maitrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle est forfaitisée à 2,50 € hors-taxes par habitant et par an.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA.

Association HAUTUSS'SAC-À-SONS : Soutien à l'organisation du micro Festival de Musique du 05 Juin 2021.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association «Hautus'Sac à Sons» organise sur le site du Château du Bousquet, propriété de la Commune, un micro Festival de Musique le 05 Juin 2021 en soirée intitulé «Les Pattes de Sangliers» au cours duquel des groupes régionaux présenteront des œuvres originales dans un style tout à la fois éclectique, festif et ouvert à un large public.
Dans le cadre de cette organisation la Commune est sollicitée pour la mise à disposition du site (bâtiment et espace public), le prêt de mobilier (barrières, tables..), l'intervention du service technique et la prise en charge financière du service de sécurité encadrant cette manifestation.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité en l'absence de Monsieur Raphaël MAIRE apporte son soutien logistique et financier d'un montant de 1140 € à l'Association «Hautus'Sac à Sons» dans le cadre de l'organisation du micro festival de musique le 05 Juin 2021 sur le site du Château du Bousquet.

8 MARS 2021

Compte de Gestion exercice 2020 : Commune
Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte de Gestion de l'Exercice 2020 de la Commune établi par Monsieur ANDRÉ Comptable du Trésor sur lequel apparait les mêmes résultats de clôture que le Compte Administratif établi par le Maire.
Ne donnant lieu à aucune observation le Compte de Gestion 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte Administratif 2020 : Commune.
Corine LAFFONT présente le Compte Administratif 2020 de la Commune.
Elle dresse un bilan des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement au cours de l'année écoulée et apporte toutes explications sur l'évolution du budget.
Monsieur le Maire souligne la vigilance exercée dans l'utilisation des crédits des différents budgets et remercie les élus pour leur participation dans le suivi et la réalisation des différents travaux.

Après le retrait de Monsieur Le Maire de la salle conformément aux dispositions législatives en vigueur Corine LAFFONT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte Administratif dont les résultats au 31-12-2020 sont les suivants :

COMMUNE	
Section de Fonctionnement	
Excédent	495.180,92 €
Section d'Investissement	
Excédent	14.376,27 €

Le Compte Administratif 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Avis sur le projet de pacte de gouvernance.
Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 27 juillet 2020 de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la CAPCA et ses Communes membres.
Ce pacte a pour vocation de faciliter le dialogue, la coordination, l'association dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les Maires et leurs équipes.
Afin de débattre des orientations et du

contenu du pacte, un Comité de pilotage composé de 15 élus a été mis en place et a élaboré un projet de Pacte de Gouvernance adapté au contexte institutionnel local, sur lequel les Conseils Municipaux doivent se prononcer pour avis.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix contre, 4 voix pour, et 6 abstentions émet un avis défavorable au projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Aménagement Maison de Santé : dossiers autorisations d'urbanisme et d'aménager un Établissement Recevant du Public (ERP).

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, rappelle que la Commune de Saint Laurent du Pape est propriétaire du local de l'ancienne Poste situé dans l'immeuble HLM Cours du Temple.
Il souligne que depuis Janvier 2019 ce local est inoccupé et pourrait accueillir deux professionnels de santé.
Des travaux de réaménagement (isolation thermique et phonique, accessibilité…) sont nécessaires pour l'installation de ces activités par une requalification de ce local en Maison de Santé.
Afin de procéder à cette opération soumise à autorisation d'urbanisme et de travaux pour aménager un Établissement Recevant du Public, des dossiers doivent être constitués et déposés auprès des services concernés.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers sus-indiqués nécessaires à la création d'une Maison de Santé.

Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Corine LAFFONT, première adjointe, présente l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, par la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des membres, déroulement d'élections, commissions...
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des Conseillers Municipaux.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif est équilibré avec, pour la section Fonctionnement, le total des dépenses et le total des recettes s'élevant à 1 448 116.92 euros et, pour la section Investissement un total de dépenses cumulées et un total de recettes cumulées s'élevant tous deux à 893 264.27 euros.

Ce budget reflète la volonté du Conseil Municipal de répondre aux attentes des administrés avec notamment la réalisation de la 1ère phase des travaux de mise en sécurité de la traversée du village ou encore la requalification de l'ancien bureau de Poste en cabinet médical, cabinet qui nous permet de poursuivre nos démarches de recherche d'un médecin. L'accessibilité de la salle des fêtes et de la Mairie, la transition écologique, le fleurissement du village, les écoles ou encore le Conseil Municipal des jeunes sont aussi des actions prises en considération dans ce budget. Le soutien aux associations se poursuit avec des subventions maintenues voire augmentées, de plus, comme l'été dernier, nous proposons aux bénévoles des associations la possibilité d'obtenir des recettes supplémentaires avec la participation au projet Guinguette. Les demandes de cette année démontrent un franc succès.

Bien sûr, dans un souci de maîtrise des dépenses, nous avons dû prioriser les projets pour 2021, ils restent encore nombreux pour les années à venir.

Concernant les recettes, nous avons fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt cette année, nous continuons à réduire la dette existante. Nous pouvons mettre en œuvre nos projets grâce à notre capacité d'autofinancement. En effet, à cause de la crise sanitaire, notre prise de fonction a été tardive, le budget 2020 était donc a minima, principalement pour l'investissement, en outre, en section Fonctionnement, nous avons réussi à dégager des économies sur certains postes. Il est également à noter que nous avons choisi de ne pas augmenter les taux des ressources fiscales.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions et nous n'avons pas manqué d'activer tous les leviers de financements possibles, avec des dossiers déposés auprès de l'État, de la Région, du Département ou encore du SDE. Nous avons rencontré les élus ou représentants de ces collectivités afin d'exposer nos besoins prioritaires pour 2021, sans oublier ceux des années à venir.

Corine LAFFONT, adjointe en charge des finances

Pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales :		
TAXES	Taux commune	Taux Moyennes départementales pour comparaison
Taxe foncière (bâti)	32.63	37.84
Taxe foncière (non bâti)	53.07	79.39

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Charges à caractère général	286 968.92
Charges de personnel	505 150
Atténuation de produits	78 908
Autres charges de gestion courante	242 576
Charges financières	23 200
Charges exceptionnelles	2 000
Virement vers la section Investissement	301 894
Opération d'ordre entre sections	1 420
TOTAUX DÉPENSES	1 448 116.92

Recettes	
Produits de services	97 800
Impôts et taxes	733 213
Dotations Participations	310 723
Autres produits de gestion courante	20 700
Produits exceptionnels	9 500
Remboursement rémunérations de personnel	11 000
Excédent antérieur reporté section Fonctionnement	265 180.92
TOTAL RECETTES CUMULÉES	1 448 116.92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	
Opérations non affectées	76 200.27
Opérations voirie	457 704
Opérations bâtiments	309 410
Opérations médiathèque bibliothèque	3 750
Opérations mobilier matériel	46 200
TOTAUX DÉPENSES CUMULÉES	893 264.27

Recettes	
Opérations non affectées	247 820
Virement de section de fonctionnement	310 894
Opérations voirie (subventions)	192 500
Opérations bâtiments (subventions comprises)	116 000
Opérations médiathèque bibliothèque	11 674
Excédent antérieur reporté	14 376.27
TOTAL RECETTES CUMULÉES	893 264.27

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des dossiers bien ficelés et de fructueuses rencontres !

Cette année 2021 marque le point de départ d'importants investissements pour notre commune.
Le budget communal ne permet pas à lui seul le financement des réalisations structurantes à venir, d'autant plus que nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Que ce soit pour la mise en sécurité de la Rue du Pied de l'Endroit et la création du Parking de la montée de la Calade, ou pour la requalification de l'ancien bureau de Poste en cabinet médical ou encore pour l'accessibilité de la salle des fêtes, le bureau municipal a monté des dossiers justifiant les demandes de subventions et s'adressant à l'ensemble de nos collectivités partenaires : l'Etat, la Région AURA et le Département de l'Ardèche. Les élus ont voulu actionner tous les leviers de financements existants.
En complément des dossiers, Monsieur le Maire et les adjoints se sont attachés à rencontrer tous les représentants des collectivités qui oeuvrent pour les communes, ce fut l'occasion de défendre chaque projet 2021, de les justifier, d'argumenter sur leur nécessité, ces échanges ont également été des moments forts pour exposer les besoins du village et les projets des années qui suivent : mise en sécurité de la traversée du village, contrôle et rénovation du pont sur l'Eyrieux, toiture du château…

Lundi 1er mars, Hervé Saulignac, député de notre circonscription est venu en Mairie afin de donner de précieux conseils.

Mercredi 10 mars, Isabelle Masseboeuf, Conseillère régionale, est venue présenter les dispositifs d'aides de la Région.
Jeudi 11 mars, les élus sont allés en Préfecture rencontrer Isabelle Arrighi, sous-préfète.
Vendredi 9 avril, Mathieu Darnaud, Sénateur et Olivier Amrane, Conseiller régional, se sont rendus à St Laurent du Pape pour nous faire part des résultats des demandes.

Enfin, Lundi 12 avril, les élus sont allés à l'Hôtel du Département rencontrer le Président, Laurent Ughetto.
La Région devrait apporter une aide d'environ 100 000 euros pour la 1ère phase des travaux de la mise en sécurité du Pied de l'Endroit, une subvention pour la création du Cabinet médical sera également octroyée.

L'Etat, dans le cadre du Plan de Relance, via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local -DSIL-attribue une subvention de 73 337.54 euros pour la 1ère phase des travaux du Pied de l'Endroit, et via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux –DETR-, nous verse une subvention de 36 800 euros pour la création du Cabinet médical.

Le Département devrait verser une subvention de 40 000 euros inscrite dans le dispositif Pass Territoire pour la 1ère phase des travaux du Pied de l'Endroit et une autre subvention au titre du Fonds de Solidarité sera attribuée à notre commune. Par ailleurs, le Département prendra à sa charge les contrôles du pont sur l'Eyrieux et la rénovation des garde-corps en 2022.

De plus, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche -SDE07- apporte une aide financière à hauteur de 10 214.04 euros pour la création du Cabinet médical.

DOTATION CAPCA : UN ORDINATEUR POUR CHAQUE ÉLÈVE EN CM2

Jeudi 29 avril 2021, Monsieur le Maire et sa 1ère adjointe se sont rendus dans les deux écoles du village afin de remettre à chaque élève de CM2 un ordinateur portable offert par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche -CAPCA-, une initiative de son Président, François Arsac.

Les enfants quitteront l'école primaire avec leur ordinateur, un outil numérique qui est aujourd'hui essentiel dans l'acquisition des connaissances fondamentales. Ce besoin numérique est d'autant plus fort dans les périodes d'enseignement à distance. En voyant les yeux pétillants des enfants et sachant combien cet outil leur sera utile, Frédéric Garayt et Corine Laffont sont fiers d'avoir soutenu haut et fort cette initiative en Conseil Communautaire.

Travaux assainissement et eau potable par la CAPCA et la Commune

Quartier de Royas

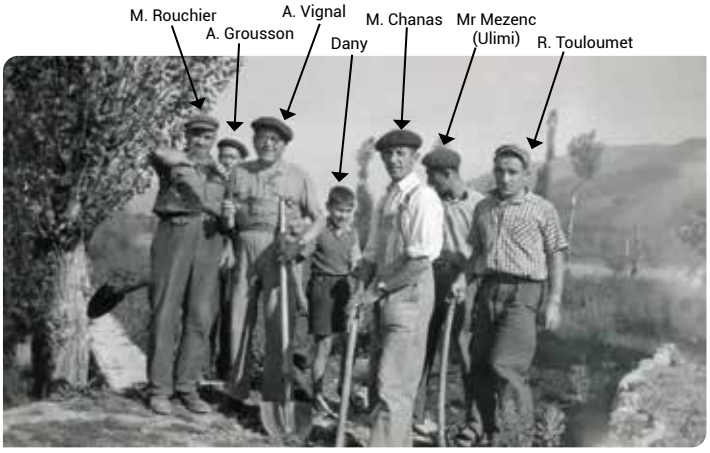

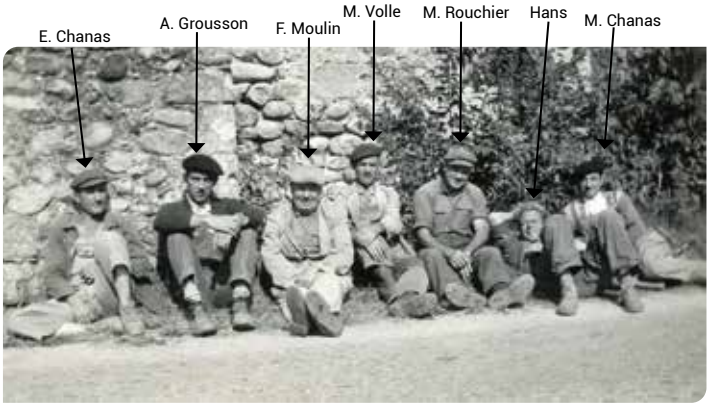

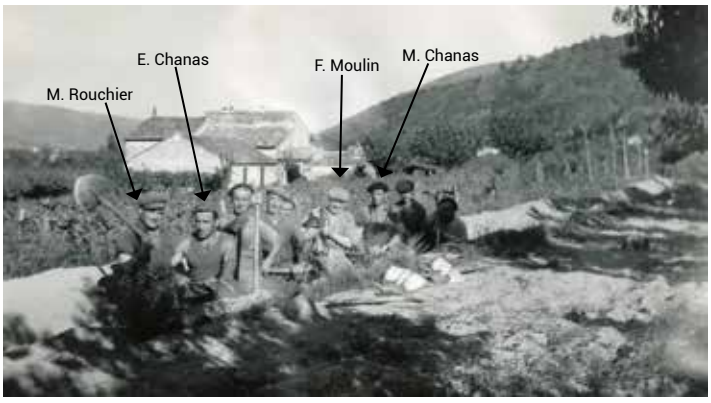

Les travaux du quartier de Royas ont bien avancé depuis la fin novembre, date de début de ceux-ci. La partie réalisée par l'entreprise RAMPA est terminée depuis deux mois et la route principale est de nouveau ouverte à la circulation malgré la remise en état temporaire de celle-ci qui s'est bien dégradée avec la pluie. Des nids de poule se sont formés, il est donc important de respecter la vitesse pour la traversé du quartier qui est pour rappel de 30km/h maximum.

La société MBTP est encore sur les lieux pour réaliser les travaux sur le hameau de Martel, ce qui impose une déviation de la Dolce Via par le quartier pour les promeneurs et les cycliste. Ceci afin de garantir la sécurité de chacun.
Une dernière série de travaux aura lieux dans la rue de la Lise, ce qui marquera la fin du chantier sur le quartier de Royas. Des tests ont été effectués par les intervenants au fur et à mesure de l'avancée et un test général a eu lieu à la mi-mai.

Station d'assainissement

Les travaux sont réalisés par les entreprises SERPOL et GERLAND TP et ont débuté dès que la route principale a été de nouveau ouverte.

Après avoir déboisé la parcelle, la construction des bacs à démarrer. A ce jour, ils sont bien visibles et des tests de fonctionnement ont déjà été réalisés. S'il n'y a pas trop d'imprévu, les roseaux devraient être plantés vers la fin juin, ce qui devrait permettre les derniers tests à la mi-juillet, suivi de la mise en fonction. Nous en tiendrons informé les riverains, et avons demandé à la CAPCA de leurs donner les renseignements nécessaires sur le fonctionnement de celle-ci, qui n'est pas un « tout à l'égout », mais un système de filtration écologique, afin de ne pas faire d'erreur qui pourrait compromettre le bon fonctionnement.

Dans un même temps, la remise en état de la chaussée devrait être effectuée, clôturant ainsi ces travaux conséquents mais nécessaires.

Nous remercions tous les riverains pour leurs accueils auprès des entreprises intervenantes et de leurs avoir facilité la tâche autant que possible.

Travaux animations et guinguettes

Remorque scène

Nous avons appris que la commune de St Julien en St Alban cherchait à se séparer de sa remorque scène. Après discussion avec Mr le Maire et ses conseillers, la commune a bien voulu nous en faire don, et nous l'en remercions.

Depuis quelques semaines, sous la direction de Jean-Yves Claverie, adjoint travaux et Benoit Teillet, président du Foyer Animation et Nature et grâce à la participation de ses adhérents, nous avons pu commencer sa rénovation. Le chantier avance bien malgré les difficultés à nous réunir parfois suivant les emplois du temps de chacun. Nous espérons réussir à la terminer pour les prochaines animations du village.

Terrain Guinguette et buvette

Afin de faciliter l'utilisation du terrain situé derrière la médiathèque pour les futures Guinguettes et autres animations, la commune a décidé de faire quelques travaux, sans pour autant dénaturer le site. Avec l'aide de Laurent Reynier, RMT, nous avons fait quelques travaux de terrassement pour la dalle et d'enfouissement de conduit d'eaux pluviales et de gaines électriques. Une dalle a été coulée sur l'emplacement de la buvette par l'association ACCA, sous la direction de son président Claude Mourier. Ils ont également commencé l'installation de la buvette en bois démontable. Le président des anciens combattants, Michel Perier, s'est proposé de réaliser l'installation de levier de cette buvette.
Merci à tous pour votre participation, vos compétences et votre soutien dans ces démarches et travaux.

Référents de quartiers

Pour que le rôle de référent de quartier soit le plus utile, il semble important de vous rappeler qui sont vos référents de quartier ainsi que leurs rôles. Ces élus référents de quartier sont là afin de donner et collecter des informations relatives à la vie municipale, de recueillir des problématiques, d'apporter ponctuellement des services aux personnes qui pourraient être en difficulté. N'hésitez pas à les contacter si besoin.
Bien entendu, la mairie reste ouverte à ses horaires habituels mais l'élu référent de quartier représente un trait d'union supplémentaire entre les administrés et l'équipe du Conseil municipal.

Les référents désignés en fonction des zones sont les suivants :

N°1 : Géraud LEBRAT
N°2 : Nathalie PARDO, Robin THOUILLEUX
N°3 : Catherine THIOL
N°4 : Valéry LARIVIERE
N°5 : Catherine THIOL, Edith MORIN-PATE, Nathalie PARDO, Robin THOUILLEUX
N°6 : Laurie BELLA
N°7 : Jean-Yves CLAVERIE
N°8 : Valentin JOUBERT
N°9 : A : Géraud LEBRAT
B : Valentin JOUBERT
C : Pascal CANDELA
D : Corine LAFFONT, Nathalie PARDO, Robin THOUILLEUX
E : Carole ROBIN
F : Corine LAFFONT
G : Valentine MAHUT, Martine GOUNON
N°10 : Valéry LARIVIERE

Pour pouvoir prendre contact avec votre référent vous pouvez tout simplement aller les voir en personne ou les appeler (lorsque vous avez leur numéro).

Voici ci-dessous la liste des coordonnées de chacun des référents :

Prénom NOM	**Adresse**	**Contact**
Carole ROBIN	311 route de Léouzée	
Catherine THIOL	274 route de Semensac	06 82 25 25 00
Corine LAFFONT	80 allée de Roses	claffont.mairiestlaurent@orange.fr 06 82 28 08 13
Edith MORIN-PATE	2100 route de Royas	06 98 41 10 77
Géraud LEBRAT	622 chemin d'Hautussac	06 58 61 91 09
Jean-Yves CLAVERIE	256 les Plantas	07 83 65 15 80
Laurie BELLA	22 ruelle de Narbousset	
Martine GOUNON	1805 route de Royas	
Nathalie PARDO	71 chemin de Barneire	06 89 59 83 22
Pascal CANDELA	298 montée de la Garenne	
Robin THOUILLEUX	71 chemin de Barneire	robinsurterre@mailoo.org 07 82 00 33 67
Valentin JOUBERT	43 grand Rue	Valentin.jbrt@gmail.com 07 70 27 70 81
Valentine MAHUT	20 route de Royas	06 42 56 75 13
Valéry LARIVIERE	25 chemin de Capet Feroussier	

Participation citoyenne

Avec les multiples restrictions lié au COVID que nous avons tous subit depuis le début du mandat, il nous a été très difficile d'organiser des réunions participatives. Malgré tout, ces réunions seront mises en place lorsque la situation sanitaire le permettra sans trop de contraintes. Pour le moment nous vous invitons à déposer en mairie vos idées dans la boite à idée mais aussi de vous rapprocher des élus pour faire part de vos suggestions ou remarque, et peut-être provoquer une réunion avec les personnes concernées.

Le saviez-vous ?

Le canal du Moulin servait à alimenter 2 moulins, un pour les Protestants au niveau de la filature appelé moulin de Calvin et l'autre pour les Catholiques près de la place centrale en aval du pont de l'Eyrieux appelé moulin du Pape.
Le moulin de Calvin a été remplacé en 1882 par une filature et le moulin du Pape a survécu plus longtemps il existait toujours en 1933 et a donné son nom au village de même que le quartier de l'église qui se nommait St Laurent !
Et voilà St Laurent du Pape....

P. J. Cadastre Napoléonien

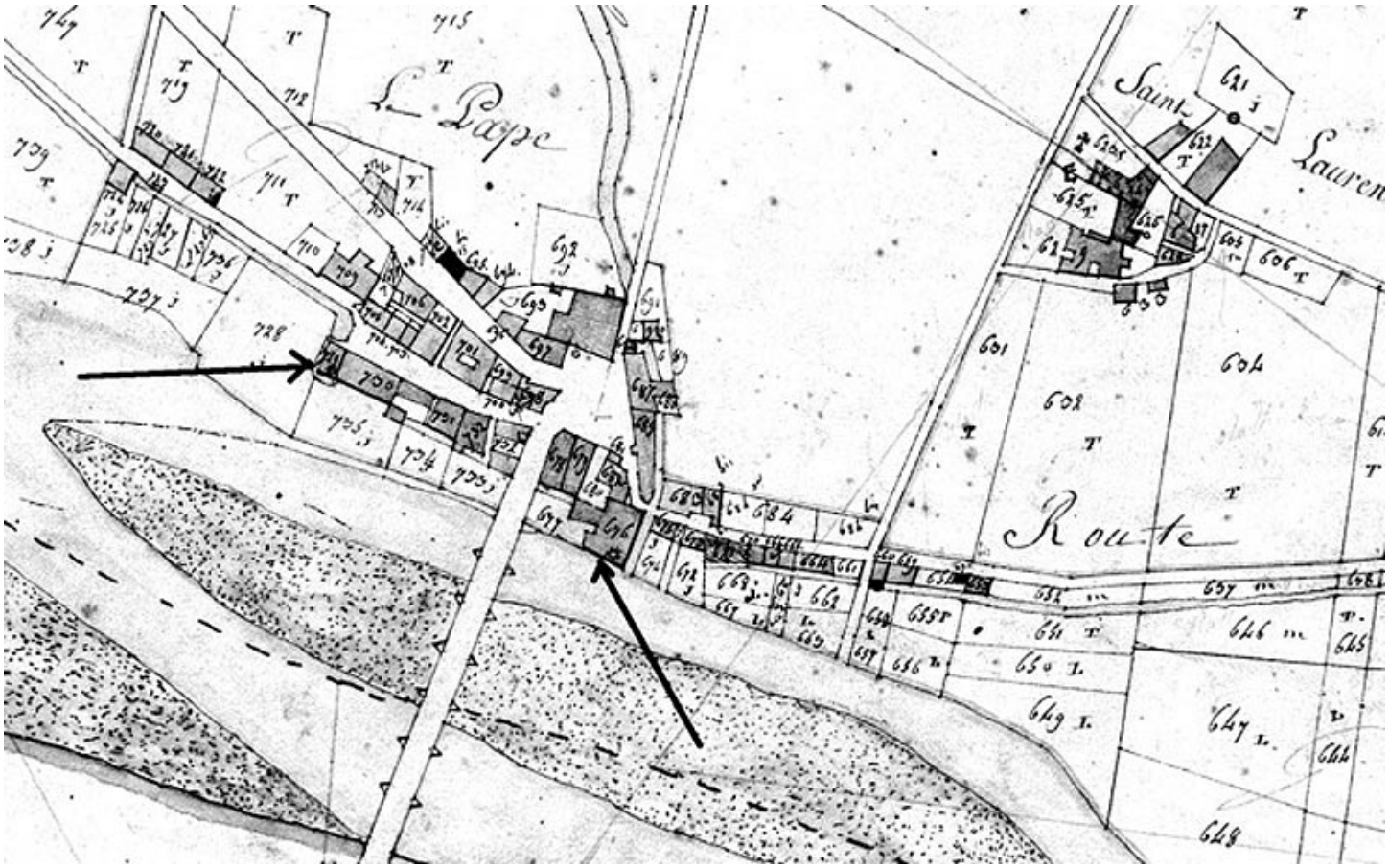

Civisme

Il nous a été relaté et nous avons également un manque de civisme par une partie des papines, papins et des personnes extérieures. Même si nous savons que la grande majorité des personnes sont respectueuses de ces règles, nous avons donc décidé de vous rappeler quelques points essentiels pour que chacun puisse profiter du village.

Tout d'abord, beaucoup trop de crottes de chiens sont encore laissées sur les routes, trottoir s et parcs. Nous vous rappelons que le ramassage des crottes de chiens est le travail de ses propriétaires et non des citoyens et des employés communaux. Pour faciliter cette taches depuis quelques années, la commune a installé plusieurs distributeurs de sac spécifique.

En restant sur le domaine des animaux, quelques animaux abandonnés, errants ou en divagation nous ont été signalés. Si vous trouvez un animal abandonné ou errant il est important de prévenir la mairie et/ou diverses associations pouvant s'occuper de ce genre d'animaux. Pour les propriétaires et anciens propriétaires de ces animaux, il est important de ne pas abandonner ses animaux dans la nature quelle que soit les animaux en question. Pour les animaux en divagation, il est nécessaire de surveiller vos animaux car ils peuvent être à l'origine d'accidents dont vous serez responsable.

Les rues, les abords de chemins ainsi que les bords de l'Eyrieux sont de plus en plus jonchés de détritus. Il est incompréhensible qu'en 2021 des personnes jettent encore leurs déchets parterre ou dans le nature alors qu'on connait tous les conséquences de cette pollution. De plus, quelques poubelles sont présentes dans les secteurs excentrés du village prisé durant l'été, il n'y a donc plus d'excuse pour abandonner ses déchets n'importe où.

Un point sur lequel nous voulons insister est le respect du voisinage, notamment sur le problème le plus récurrent auxquels nous somme confronté : le non-respect des horaires autorisés pour faire du bruit. Ces horaires sont les suivants :

- de 8h à 12h et de 14h00 à 19h30 en semaine
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Nous savons qu'il est parfois compliqué de réaliser l'ensemble de ces travaux/jardinage bruyants durant ses horaires, mais il est important pour tout le monde de pouvoir profiter du calme.

Et enfin, afin de respecter nos commerçants et soignants, nous vous demandons de respecter les places qui leur sont attitrées ainsi que les zones bleus.

ESPACE SANS TABAC

Première cause évitable de mortalité en France, le tabac est responsable de plus de 75000 morts par an. Cibles prioritaires de l'industrie du tabac et des puissantes stratégies marketing : les jeunes et les femmes. Pourtant consommer un poison ne devrait plus être considéré comme un acte normal ou anodin. La LIGUE contre le cancer a donc lancé, depuis quelques années, le label « ESPACES SANS TABAC » .

La municipalité de Saint-Laurent du Pape s'est associée à la LIGUE contre le cancer pour lutter contre ce fléau et a décidé, en partenariat avec la LIGUE, de proposer des espaces publics extérieurs qui sont jusqu'à présent non soumis à l'interdiction de fumer. Un arrêté municipal sera établi pour rendre certains espaces extérieurs sans tabac.

Quatre emplacements ont été choisis :

- Entrée de l'école publique rue de la Filature
- Entrée de l'école publique Place de la Mairie
- Médiathèque Esperluette
- Entrée de l'école Saint Exupéry, rue du Pied de l'Endroit

La LIGUE contre le cancer met à disposition de la commune une signalétique qui sera installée à proximité de ces espaces. Une convention sera signée entre la Mairie et le Président du Comité Départemental de la LIGUE contre le cancer.

Transition Écologique

Depuis l'hiver dernier l'Eyrieux a coulé sous les ponts et la commission Transition Écologique a su profiter de ce temps. D'observations en recherches d'informations, de réflexions en réunions, nous avons prévu des actions concrètes pour cette année. Le précieux soutien de Corine Laffont (adjointe aux finances) nous a permis de donner une place dans le budget à cette démarche qui nous est chère.

ÇA C'EST PASSÉ EN DÉBUT D'ANNÉE

Canal du Moulin. Sous l'impulsion de Laurie Bella, la commission s'est réunie au départ du canal du Moulin pour un état des lieux. La question était de savoir s'il était possible et judicieux d'envisager de le remettre en eau. Après diverses recherches et questions auprès des habitant.e.s il semblerait que les moyens pour une remise en état soit excessifs par rapport aux bénéfices apportés. La prochaine étape serait d'enquêter d'avantage auprès des papins pour connaître les motivations et les freins à la mise en œuvre de cette idée. Une autre idée serait d'en faire un chemin de balade bucolique pour sa partie initiale.

Diagnostic de sol. Une introduction au diagnostic de sol s'est organisée en petit comité, contexte obligeant, sur une parcelle de pâturée. Robin Thouilleux a partagé quelques outils d'observations simples pour se rendre compte de l'état d'un sol et prendre les premières décisions sur la conduite à tenir en vue de lui redonner de la vie et de la fertilité si besoin. D'autres ateliers de ce genre seront organisés à l'intention des élu.e.s et habitant.e.s lorsque cela sera possible.

Adhésion à l'ANPCEN. Motivée par les recherches de Nathalie Pardo et Cécile Reynaud, l'adhésion à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne permettra à la commune d'être accompagnée dans une démarche de rénovation de l'éclairage public pour 2022. Les atouts économiques et écologiques seront de taille. Plus de précisions à venir dans l'année.

Accueil d'un nouveau membre. Fin décembre 2020 nous avons eu le plaisir d'accueillir Raphaël Maire dans la commission Transition Écologique.

ÇA VERRA LE JOUR EN 2021

Composteurs Collectifs de quartiers. Coordonné par Valéry Larivière, la commune recevra dans l'année deux séries de trois bacs à compost pour les habitant.e.s. Le coût total s'élève à 1500€. Un financement de la Région est possible et nous tâchons d'en bénéficier.

Plantation d'arbres. 4000€ ont été alloués à la plantation d'arbres dans le village. Géraud Lebrat, référent du projet, a également mis en place une pépinière pour agrémenter les espaces en végétaux. La mise en œuvre se fera cet automne, de concert avec les services techniques de la commune et Jean-Yves Claverie (adjoint aux travaux).

Fleurissement. 3000€ sont dédiés à l'achat de plants et de semences pour le fleurissement du village. Un poste à temps partiel (15h) est créé pour la mise en place et l'entretien de ce projet. Estelle Teppa, très motivée par l'embellissement du village, occupera ce poste en complément de sa mission d'agent d'animation périscolaire.

Jardin partagé. Récemment soutenu par une volonté du Conseil Municipal des Jeunes, nous souhaitons de tout cœur pouvoir dès que possible mettre en place un jardin partagé. Ce n'est encore qu'un projet mais qui peut rapidement voir le jour si le contexte sanitaire le permet et que les papins et les papines intéressées se manifestent. Pour ce faire, ainsi que pour toutes autres idées ou propositions de contributions, merci de nous contacter par courriel à **robinsurterre@mailoo.org.**

AMBROISIE : comprendre et s'organiser

L'ambroisie est une plante annuelle très prolifique, dite invasive, avec un fort pouvoir allergène et allergisant, provoquant des troubles respiratoires important. Selon l'Observatoire Régional de la Santé, la Région Rhône-Alpes-Auvergne comptait 600 000 personnes touchés en 2016 pour un budget santé de 40,6 millions d'euros (arrêts de travail, consultations, médicaments…). Son contrôle est inscrit dans le code de la santé publique et soumis à réglementation et ressort de la responsabilité individuelle et collective.

Son éradication paraît délicate, pourtant, en restaurant les sols envahis et en renforçant l'entre-aide nous aurons une chance de maîtriser cette menace de plus en plus facilement.

ORIGINES : l'ambroisie provient des dunes de sables de déserts d'Amérique du Nord.

PROGRESSION : la plante s'installe en Europe dès la fin du XIX^{ème} siècle sur les zones sableuses des littoraux et abords de cours d'eau, friches agricoles, urbaines et industrielles, culture agricole intensive, bords de routes… Elle est disséminée **par les cours d'eaux, la terre sous les roues de tracteurs et les chaussures, les remblaies...**

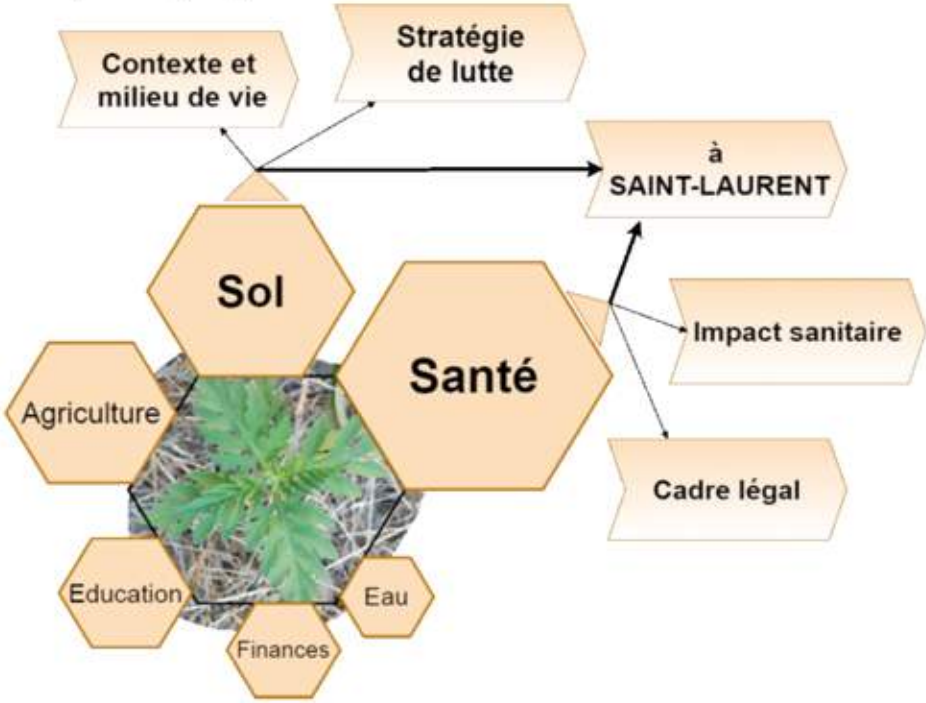

CE QU'ELLE NOUS DIT SUR LE SOL

L'ambroisie est une des rares plantes à s'installer sur les sols **déstructurés,** pauvres en **eau** et en **matière organique**. Elle indique une minéralisation (**perte de structure**), une lixiviation des ions (**perte de fertilité**) et une érosion du sol **(les argiles partent dans les cours d'eau)**. Cependant elle se plait dans tous types de sol en l'absence de concurrence suffisante.

CAUSES	• **Labour systématique** • **Herbicides/pesticides/fongicides en excès** • **Engrais de synthèse en excès** • **Sur-pâturage et sous-pâturage** • **Dérèglement climatique**
EFFETS	• **Mort du système sol (vers, bactéries, champignons...)** • **Fuite de fertilité (eau et nutriments)** • **Perte du sol (lessivage des argiles)**
CONSEQUENSES	• **Désertification : peuplements herbacés en régression** • **Réveil de l'ambroisie en l'absence de concurrence suffisante**

LUTTE DIRECTE

Arrachage si possible :

En tout temps, le plus efficace.

ET/OU

Fauches, 2 par an dans l'idéal :

- Avant floraison : fin juillet à mi-août
- Avant la grainaison : mi-août à fin septembre

LUTTE INDIRECTE

Favoriser l'enherbement

et la vie du sol :

- Fauches stratégiques
- Pâtures tournants
- Amendement organiques
- Arbres (apport de fraîcheur)
- Eviter d'abîmer ou tasser

Remerciement pour le travail en cours sur la commune

Un grand merci à toutes et tous les bénévoles qui ont participé aux fauches et aux arrachages sur Saint-Laurent, et bien sûr aux propriétaires, habitant.e.s et agriculteurs qui entretiennent et prennent soins de leurs sols et de notre air.

Infos légales

Extrait du *Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise[...] :*
Publics concernés : **tous publics** [...]
[…] prévenir leur apparition, [...] la surveillance de ces espèces et l'information du public, ou **lutter contre leur prolifération**, comme la destruction des pieds d'ambroisie ou la gestion des espaces visant à **limiter fortement leur capacité d'installation**.
[…] la non-conformité aux mesures prescrites par l'arrêté [...] constitue une **infraction** punie de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Engagements de la mairie de Saint-Laurent-du-Pape

+ Inventaire et information
+Réunions citoyennes pour réfléchir ensemble
+ Accompagnement à la restauration des sols
+ Soutien financier pour le fauchage des parcelles
+ Soutien matériel et humain aux bénévoles

Sur des sols [potentiellement] riche, l'ambroisie nous dit : « vous fabriquez un désert artificiel ! »
Gérard Ducerf, ancien agriculteur, botaniste, auteur de
L'encyclopédie des plantes bio-indicatrices

PRÈS DE 300 COLIS DISTRIBUÉS À NOS AÎNÉS

Crise sanitaire oblige, le traditionnel repas de début d'année rassemblant les aînés de la commune n'ont pas pu avoir lieu.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec l'association Ensemble et Solidaires, la distribution du colis de Noël a été élargie aux personnes de 67 ans et plus.

Nous espérons pouvoir vite revenir aux bonnes habitudes d'avant la crise et organiser un moment convivial de rencontre au plus tôt !

EYRIEUX CHATS LIBRES

L'association Eyrieux Chats Libres est présente sur le terrain depuis septembre 2017.

Son objectif est de réguler la population de chats errants grâce à la stérilisation.

Depuis plus de 20 ans, l'Office Mondial pour la Santé conseille à ses pays membres de procéder à la stérilisation des chats des rues, chats errants, chats sans maîtres afin de limiter la propagation des maladies, et de permettre à ces animaux domestiques de vivre dans de meilleures conditions.

Eyrieux Chats libres veille également à l'état sanitaire de cette population qui est identifiée par tatouage.

La loi du 6 janvier 1999 accorde définitivement le statut de « CHATS LIBRES » aux chats stérilisés et identifiés. Ils sont ainsi protégés par la loi.

Nous rappelons à tous qu'en tant que personne morale, Eyrieux Chats Libres peut se porter partie civile si des actes de maltraitance sur ces animaux sont constatés.

Ces personnes malveillantes peuvent encourir jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Chaque année Eyrieux Chats Libres sauve des dizaines de chatons et chats abandonnés. Ces félins sont soignés et nourris en famille d'accueil jusqu'à leur adoption sous contrat.

Nous recherchons des BÉNÉVOLES ACTIFS capables d'aller sur le terrain nous aider lors des campagnes de stérilisation, d'emmener ces chats chez les vétérinaires, de participer aux collectes de croquettes dans les magasins du secteur.

Nous recherchons également des FAMILLES D'ACCUEIL car sans elles nous ne pouvons pas continuer à faire des sauvetages !

Contact :

« eyrieux chats libres »

✆ 06 14 26 14 32 - 06 50 36 59 32

LES FOUS DU GALET

Les Fous du Galet, Vous connaissez ?

Un nouveau jeu qui nous vient tout droit d'Angleterre et qui se développe dans toute la France.

Une véritable chasse au trésor...

Le principe est simple, enfin presque...
Encore faut-il être doué !
Décorer des galets avec un joli dessin puis les cacher dans les espaces publics...Le parc du coin, au pied d'un arbre, d'un monument, le long d'un chemin… toutes les cachettes sont bonnes. Celui qui trouve le galet peut alors le garder en souvenir ou bien le déposer dans une nouvelle cachette et ainsi le faire voyager.

Sonia Katritch et sa fille Ilana de Saint-Laurent du Pape véritables artistes en la matière, participent à cette folle aventure depuis un peu plus d'un an. Leurs créations sont magnifiques ! Quel talent !

Nous avons demandé à Aurélie Moulin créatrice de ce groupe de nous en dire un peu plus...

Quelle est son origine en Ardèche ?

Suite à la découverte de ce loisir, j'ai commencé à jouer sur un autre groupe, à dessiner sur des galets, et à « cacher ». J'ai petit à petit lancé quelques jeux sur le groupe en question. Jusqu'à l'animer un peu plus chaque jour. J'ai senti un réel engouement. Je me suis rapprochée de Béatrice Amougou (Strasbourgeoise) avec qui j'avais créé des liens virtuels et nous nous sommes lancées sur les "fous du galet" ensemble pour proposer une version plus ludique de ce jeu.

Des conseils pour peindre sur des galets ?

Chacun fait à son niveau, avec son matériel, on peut commencer avec des feutres acryliques (faciles d'utilisation) et passer doucement aux pinceaux. On peut aussi tout simplement écrire des phrases positives. Des tutos en live et des "pas à pas" en photos sont proposés sur le groupe. On y trouve aussi des astuces et des avis sur certains produits, etc...

On propose même du coaching ! Vous ne pouvez que progresser avec tout ça ! et enfin les nombreux jeux proposés sont déjà un entraînement intensif.

Où trouver des indices précieux pour aller à la chasse aux trésors ?

Des indices plus ou moins précis sont lâchés sur le groupe, il faut suivre la page Facebook et se connecter régulièrement, voir souvent. D'autres sont cachés sans publication mais certaines cachettes reviennent régulièrement. Et enfin, le hasard peut faire qu'un galet se trouve sur votre chemin.

Si on est intéressé où se renseigner ?

Sur le groupe évidemment, tout le monde se fera un plaisir de répondre à vos questions, l'équipe comme les membres.

Guider et accompagner les débutants fait partie de l'esprit sympathique & bienveillant de notre groupe.

On vous attend :
https://www.facebook.com/groups/foudugalet/

HAUTUS'SAC-À-SONS

FESTIVAL 2021 : LES SANGLIERS SE SONT BOUGÉS LES PATTES !!

La sixième édition du festival « Les pattes de sanglier » a eu lieu le samedi 3 juillet 2021 dans le parc du château du Bousquet et ce fût à nouveau un formidable succès !

Après l'annulation du festival l'an dernier, les sangliers avaient vraiment envie de se bouger les pattes ! On a tenu bon, on s'est adapté le plus possible pour maintenir à tout prix le festival 2021 !

Que dire d'autre en premiers mots que : « Merci ! » à la formidable équipe des techniciens, des bénévoles (sans qui rien ne serait possible), qui toutes et tous malgré la pression du moment, de la météo, des contraintes sanitaires, ont relevé le défi et peuvent tous être fiers d'avoir mené à terme cette sixième édition de main de maître. Le public, lui aussi, a répondu présent en nombre, avec plus de huit cents personnes au comptage. Parlons de l'affiche musicale avec l'artiste ardéchoise Matildy, auteure-compositrice interprète dont l'univers s'influence de la chanson française. Matildy a ouvert la soirée musicale en délivrant de l'émotion au piano voix. Le public, déjà bien présent, s'est laissé emmener en douceur dans la présentation du troisième album de l'artiste ardéchoise : La Tête pieds nus.

La météo favorisant la nuit montante, ce fut au groupe venu du Gers, Graines de sel, de monter sur scène. Ce collectif gascon souriant, positif, énergique, aux multiples influences métissées, a su très vite faire avancer au pied de la scène le public, pour le mettre en liesse, répartissant ainsi les plaisirs de la vie, du chant, de la danse.

Puis pour clôturer cette 6e édition positive, ce fut au groupe Leventon de mettre le tour de clé final, et il le fit de la meilleure manière musicale. Le trio pop rock drôme-ardéchois, composé de Maxim, Julien et David, de par sa qualité de jeu instrumental, est devenu, au fil des années, une valeur sûre pour la scène musicale. Le public, là non plus, ne s'y est pas trompé, et des reprises britanniques de rock, de Queen ou des Beatles, ou leurs propres compositions, le set proposé fut complet pour finir la soirée en beauté.

Enfin, encore un grand Merci à la commune de Saint Laurent du Pape pour son soutien financier et logistique depuis le début de cette aventure.

On vous donne rendez-vous pour la 7ème édition !

Le Bureau de l'Association Hautus'Sac à Sons

LES MOT'ARDÈCHE

Nous sommes une association toutes motos créée en 2018 où nous reversons un pourcentage de nos bénéfice à une rose un espoir pour la ligue contre le cancer.

4ème édition du rassemblement rétro vintage et 1ère sur la commune de St Laurent du pape qui nous a accueilli les bras ouverts.

Le rassemblement c'est : des stands vintage, bijoux, tatoueur, bikers, jeu gonflable, petite restauration, buvette, exposition de voitures et motos anciennes voir américaines, balades motos le matin puis démonstration de danse country et défilé Pin'Up pour finir par un concert le soir, nous avons eu le plaisir cette année de refaire notre 1ére avec les westeros.

C'est un événement familial, convivial pour tous les passionnés de motos et de voitures.

On vous dit à l'année prochaine pour une nouvelle édition.

L'équipe des mot'ardeche 07 et le président.

LES MOT'ARDÈCHE

UNE ROSE UN ESPOIR

L'association Une Rose Un Espoir, le Coeur des Motards, Secteur Ardèche prépare sa prochaine manifestation. Initialement prévue fin avril 2021, pour cause de crise sanitaire, elle a été reportée le 11 septembre 2021.

Pour cette année, la préparation des roses « en cravate » se fera à la salle des fêtes La Filature à Saint Laurent du Pape, le jeudi 09 septembre 2021. Si des personnes veulent se joindre à nous pour cette « mise en cravate », elles seront les bienvenues.

La commune accueillera également les motards, les bénévoles, les personnalités et le public en fin de journée (11 septembre) au bord de l'Eyrieux, sur l'emplacement de la guinguette.

Un moment de convivialité avec boissons et barbecue..... si la météo est de notre côté.

Comme vous le savez, 2020 a été une année blanche mais nous avons pu quand même remettre à La Ligue contre le cancer, comité Ardèche, un chèque de 5000 euros.

Nous espérons que l'édition 2021 se déroulera normalement et que le public sera généreux envers cette cause qu'est la lutte contre le cancer.

Nous vous attendons auprès de nos motards, du stand qui se tiendra sur la place centrale et qui sera tenu par des bénévoles.

Merci à vous

CAP - COMITE D'ANIMATION PAPIN

Lorsque nous avons écrit notre précédent article début octobre 2020, nous étions satisfaits de voir que la plupart de nos activités avaient redémarré. Avec 119 adhérents pour la présente saison, nous pouvions envisager qu'un grand nombre de papins puisse partager agréablement les mêmes loisirs. Seuls les amateurs de belote et de scrabble n'ont pas ré adhéré, privés du droit de jouer dans des conditions normales.

Hélas, au 30 octobre, la décision gouvernementale suite à la situation sanitaire, nous a fortement impacté, et en plus du dépit des pratiquants, l'association doit aussi faire face à une situation financière exceptionnellement délicate. Le bureau a géré l'association et les évènements avec attention et solidarité. Evidemment, le conseil d'administration n'a pas pu être convoqué. Notre assemblée générale aura lieu (en principe) au début du mois de septembre.

De nouvelles activités seront proposées si les papins le souhaitent. Avec optimisme le bureau du CAP prévoit un rdv en juin pour une présentation de celles-ci, et espère aussi une reprise de l'ensemble des activités pour quelques semaines.

Le point sur chacune de nos activités est détaillé ci-dessous :

- Tout d'abord la gym avec 14 participants a été stoppée, et l'animatrice Danitza n'a pas pu mettre en place des sessions en visio-conférence.

- Le yoga, par contre, a immédiatement basculé en mode visio avec des séances organisées et animées par Karine Morange au grand bonheur des 60 inscrits. Ainsi, chacun peut apprécier le sourire bienveillant de Karine lors de ce rdv hebdomadaire, par écran interposé.

- Pour le groupe « sentiers papins » la principale contrainte exigée a été la jauge de 6 personnes à ne pas dépasser. Cette règle a été respectée, et le groupe s'est adapté en mettant en place des minis groupes par quartier, qui ont marché toutes les semaines d'hiver ; au printemps, un rayon de 10 kms autour de notre village a été rajouté, mais cette restriction n'a pas atteint le moral de nos randonneurs; le nombre de balades agréables dans ce rayon permet de faire des parcours avec des paysages très variés et de beaux points de vue. Toutefois l'ambiance amicale de la rando en groupe reste un manque pour tous.

Concernant les ateliers artistiques, le calendrier a été un peu chaotique cette année mais pour le bonheur de nos enfants, nous avons pu reprendre assez vite et rattraper le retard pendant les vacances scolaires.

Dès novembre les adultes recevaient régulièrement par mail, des propositions d'ateliers avec différents sujets à dessiner/peindre pour continuer à explorer leur créativité. Nous avons aussi créé un groupe sur Dropbox pour que chacun puisse échanger. Mais il n'est pas facile de garder une motivation seul chez soi, le groupe et l'ambiance des ateliers nous portent, nous soutiennent et stimulent notre créativité.

Nous attendons tous le moment où nous nous retrouverons pour créer ensemble.

Petit rappel, cette activité s'adresse à tous, petits et grands, débutants ou non. Le matériel de base étant fourni, les ateliers vous donnent les moyens d'expérimenter, de manière décomplexée, de nombreuses formes de création artistique : Aquarelle, Peinture, Pastel, Encres, Fusain, Collage, Gravure, Art-journal, Mandala créatif, Papier mâché, Conte...

Pour tout renseignement n'hésitez pas à me contacter :
Christine Godfroid 06 75 86 86 81
contact@latelier360.fr - www.latelier360.fr

Le bureau du CAP :
Joelle Bois, Séverine Desbos, Christine Godfroid et Michel Lafont.

Photos : nos petits groupes de randonneurs et les jeunes artistes dans l'atelier

FOYER ANIMATION & NATURE

Le FOYER ANIMATION & NATURE a voulu, en cette période difficile que nous supportons depuis de longs mois, prouver que, pour lui et ses membres, l' ANIMATION n'était pas un vain mot et que l'on pouvait encore compter sur la NATURE pour nous offrir de beaux paysages et nous permettre de randonner sereinement tout en profitant aussi de cette convivialité qui nous est chère !

Après quelques mois d'inactivité où nous avons respecté un certain confinement, la reprise s'est effectuée avec une randonnée pédagogique et ludique autour de Saint Laurent sous Coiron où nous avons découvert ce beau village perché puis dolmen, menhir et l'entrée bien dissimulée de l'aven le plus profond de l'Ardèche, exploité récemment par des spéléos. Non loin de chez nous, le Serre de Gruas fut parcouru par grand vent. Enfin début mai, le village perché de La Garde Adhémar fut le lieu de rendez-vous pour découvrir aux alentours, carrière d'ocre, Val des Nymphes et quelques cuves lapidaires datant des Gaulois, taillées dans le calcaire, et bien dissimulées dans la végétation.

D'autres activités sont programmées, elles viendront compléter le calendrier initial : randonnée vers St Genest Lachamp ; une journée multi activités sur le site d'Aquarock ; enfin, une rando au Canyon des Gueulards.

Le Foyer Animation et Nature compte à ce jour plus d'une quarantaine d'adhérents, c'est très encourageant, d'autant plus que la convivialité et l'enthousiasme sont présents.

Nous souhaitons que **L'Assemblée Générale du 3 septembre** confirmera cet engouement et que de nouveaux adhérents et de nouvelles idées seront au rendez-vous.

Il est à souligner que le but du Foyer est aussi de collaborer avec les initiatives locales pour entretenir cette animation villageoise qui est indispensable.

Les guinguettes organisées durant la période estivale sont une belle occasion de poursuivre ce but. En ce qui nous concerne, ce sera le 20 Août que nous animerons cette festivité, en collaboration avec Autussac à Sons que nous voulons aider aussi lors de leur festival du 3 juillet. A ce propos, le Foyer s'est aussi investi dans la remise en état de la remorque-scène acquise par la municipalité, une autre façon de manifester son attachement à l'esprit associatif.

LES OCRES DE LA GARDE ADHEMAR

COUP DE VENT SUR LE SERRE DE GRUAS

Le Foyer Animation et Nature se réjouit de l'engouement actuel, il souhaite poursuivre longtemps encore ses animations tout en comptant sur les idées, les propositions et les initiatives de tous ses membres : c'est essentiel et indispensable pour assurer la pérennité de l'Association et l'animation villageoise.

LVS BASKET

Depuis le 15 octobre, nous n'avons pas pu réintégrer la salle Pierre Leleu à La Voulte-sur-Rhône. Avec l'accord des communes de Saint-Laurent du Pape et Beauchastel nous avons repris les entraînements sur leurs terrains extérieurs tous les mercredis et samedis depuis le 6 février et pendant les vacances scolaires de février et de printemps. Nous remercions vivement Monsieur Le Maire pour le prêt des terrains extérieurs, ce qui a permis de maintenir des entraînements sans contacts pour nos licenciés mineurs. Depuis le 26 mai nos jeunes licenciés ont repris en sport de contact et peuvent faire des matchs.

Nous avons maintenu notre manifestation Boudin-Caillettes début mars en mode "commande-livraison".

Le 26 juin 2021 les enfants de Saint-Laurent du Pape pourront venir s'essayer à la pratique du basket au stade Joseph Reboul pendant la journée « Portes ouvertes ». Ils seront accueillis par nos entraîneurs diplômés Maxime Pignier, Baptiste Romet et Aurélien Chatain. Ils pourront aussi venir faire quelques essais à partir du 16 août à la salle Pierre Leleu à La Voulte-sur-Rhône (06-09-80-15-39 pour tous renseignements complémentaires ou sur le site et le facebook du club).

Avec l'aide de notre fédération, la ligue et le comité Drôme-Ardèche de Basket, le prix des licences pour la saison 2021-2022 sera abaissé pour les mineurs à :

- 35 euros pour les renouvellements
- 55 euros pour les créations

Ces tarifs sont valables jusqu'au 15 octobre 2021.

Notre équipe fanion évoluera pour la saison 2021/2022 en Championnat Région R2. La reprise sera difficile après un arrêt de la pratique du basket depuis le 15 octobre

Nous organiserons la guinguette le vendredi 13 août avec nos collègues du HBRE. Nous vous recevrons en musique avec hotdog, sandwichs et frites. Nous vous attendons avec impatience.

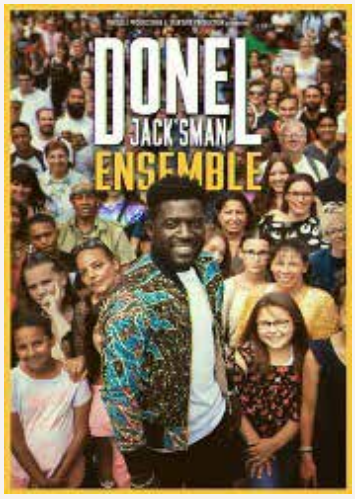

Le vendredi 5 novembre 2021 nous organisons un spectacle avec l'humoriste Donel Jack'man à 20h30 à la salle des fêtes de La Voulte-sur-Rhône. Prix des places : 26 euros adulte, 20 euros de 10 à 18 ans, réservation auprès du club 06-09-80-15-39 ou à la FNAC 32 euros.

Nous comptons sur votre présence afin de soutenir le club, en ces temps difficiles, lors de cette soirée.

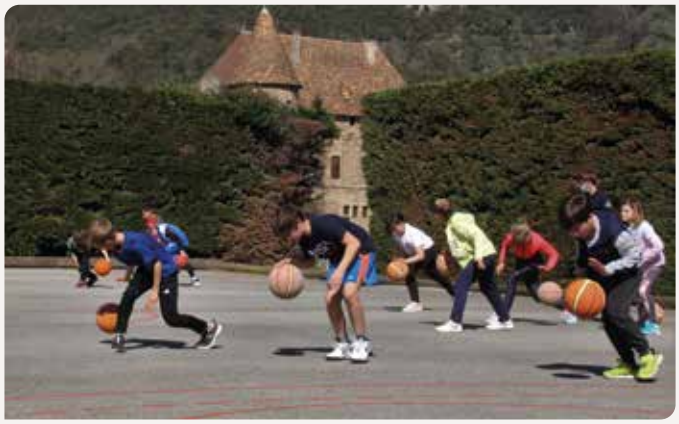

HANDBALL RHÔNE EYRIEUX
La Voulte sur Rhône - Beauchastel – St Laurent du Pape

Comme pour beaucoup d'association, cette saison 2020/2021 sera marquée par la covid, et la frustration. Pour les joueurs, bien évidemment, qui auront dû stopper la saison de compétition au bout de 2 mois, mais aussi pour les dirigeants qui n'auront pas pu voir la concrétisation d'une saison pourtant préparée avec beaucoup d'efforts et de soin, pour répondre aux exigences sanitaires. Pas de compétitions donc, mais aussi pas de manifestations, pas de moment festifs et conviviaux qui sont la base et le ciment d'une association. Et donc le sentiment qu'il va falloir rebâtir et remotiver joueurs et bénévoles, dont la motivation c'est quelque peu émoussé au fil des mois.

Heureusement, les jeunes ont pu continuer les entraînements, d'abord en extérieur, puis plus récemment en salle. Les adultes ont dû ronger leur frein, avec une simple reprise de contact depuis le mois de juin. L'équipe d'entraineurs est restée motivée et a déjà pu préparer la saison prochaine.

Les entraînements jeunes vont se poursuivre jusqu'à début juillet et des stages vont être mis en place durant le mois de juillet pour toutes les catégories. Ces entrainements et stages sont ouverts à tous les jeunes désireux de découvrir le handball.

Les **différentes catégories proposées** en jeunes sont : l'école de hand (garçons et filles nés de 2013 à 2015 ; les -11 ans mixtes (2011 et 2012); les -13 ans garçons et filles (2009 et 2010) ; les -15 ans (2007 et 2008) ; les -17 ans et -18 ans garçons (2006, 2005 et 2004) qui évolueront encore en Championnat de France l'an prochain. Sans oublier une **section Baby Hand** pour les enfants de 3 à 6 ans, avec des séances les samedis matin au gymnase de La Voulte de 10h15 à 11h30.

Avec le soutien des instances (Fédération, Ligue et Comité), le club a décidé de pratiquer une remise de 50 euros pour tous les joueurs ayant eu une licence, soit en 2020/2021, soit en 2019/2020.

Le HBRE poursuivra son rapprochement avec le club de Loriol, avec pour objectif la formation des jeunes, en offrant aux meilleurs éléments la possibilité d'évoluer au plus haut niveau, sans délaisser personne. Le HBRE conservera des équipes évoluant en niveau départemental, afin d'offrir une pratique adaptée au niveau de chacun.

Le rapprochement avec le club drômois en seniors était la principale nouveauté de cette saison…les circonstances n'auront donc pas permis de concrétiser tous ces espoirs, ce n'est que partie remise.

Le club a pu maintenir son action dans le milieu scolaire de nos trois communes, et une classe à option handball a été ouverte au collège des 3 Vallées à La Voulte. Enfin, depuis trois saisons le club est partenaire de la section handball du Lycée Vincent d'Indy à Privas. Autant de raisons de croire en l'avenir !

Nous tenons à remercier les partenaires et nos trois municipalités pour leur soutien durant cette période difficile et nous vous donnons rendez-vous (côté festif) à la Guinguette du vendredi 13 août, à St Laurent.

Pour tous renseignements, inscriptions pour les stages et la future saison, consultation des horaires d'entraînements, n'hésitez pas à visiter notre site internet (www.hbre.fr), à nous contacter par mail (club.hbre@gmail.com) ou appeler notre responsable sportif, Bastien (07 60 01 05 02).

TENNIS CLUB DE SAINT LAURENT DU PAPE

Une nouvelle saison touche à sa fin. Comme la précédente, elle n'a pas permis aux nombreux compétiteurs du club de faire montre de leur engagement et de leur motivation. En effet, les ados ont pu commencer la compétition par équipe en début d'automne mais le 2ème confinement a eu raison de leur enthousiasme. Ils ont enchaîné les victoires mais n'ont pu aller au bout... grosse frustration car les rencontres disputées leurs laissaient entrevoir une belle saison. Pour les adultes, ce fut plus simple… nous n'avons même pas pu commencer les compétitions.

Heureusement, Antonin, notre entraîneur, n'a jamais lâché. À chaque fois que c'était possible, il a proposé des séances d'entraînement. Il a modifié ses horaires, ses jours de présence pour permettre à tous les jeunes et moins jeunes qui le souhaitaient d'assister à des cours. Ainsi, le mercredi après-midi, le samedi après-midi, toutes les solutions étaient bonnes pour pallier aux contraintes comme le couvre-feu. Il a également proposé des séances de rattrapage pendant les vacances scolaires pour permettre à tous de pratiquer le tennis aussi souvent que possible. Merci beaucoup à lui pour cet engagement au service des adhérents de notre club. Le tennis étant l'une des rares activités sportives qui ont pu continuer malgré les contraintes sanitaires.

Nous devons maintenant nous tourner vers la prochaine saison. Pour cela, nous organisons des journées de découverte qui se tiendront à la rentrée, les 2 premiers mardi et vendredi du mois de septembre, à partir de 17h au stade.

Nous accueillerons tous les enfants et adultes qui auront l'envie, la curiosité de venir taper la balle avec Antonin.

En attendant ces retrouvailles, nous vous souhaitons un très bon été à tous !

Nous vous invitons déjà à noter la date de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le vendredi 1er octobre à 20h, nous serons ravis de vous retrouver à cette occasion.

ENSEMBLE & SOLIDAIRES UNRPA

Suite à la timide reprise d'octobre 2020, toutes les activités se sont arrêtées et à ce jour n'ont pas repris. Depuis, les membres du bureau se concertent régulièrement par téléphone ou mail ou en présentiel en respectant les gestes barrières. Les décisions urgentes concernant l'association ont donc été prises.

En octobre, les activités promenade, pétanque, et scrabble sous forme de duplicate uniquement, grâce à des protocoles sanitaires très stricts et établis en concertation avec la municipalité, avaient repris pour la plus grande satisfaction des participants. Des directives préfectorales nous ont obligés à tout stopper. Le bureau a pris la décision de suspendre toutes les activités y compris les activités de plein air et ce jusqu'à nouvel ordre. Compte tenu de la situation sanitaire, aucune activité n'a repris à ce jour et la totalité des activités ne reprendra effectivement qu'à partir du 01/09/2021, sauf pour quelques animations. Un CA aura lieu en 08/2021 et fixera les modalités de reprise des activités en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Bien que les activités soient arrêtées, les bénévoles ont gardé le contact avec les adhérents, et, tout en respectant les gestes barrières, continuent à aider ceux qui en ont besoin. Nous continuons donc le covoiturage pour les courses (pharmacie, alimentaire, rdv médicaux). Exceptionnellement, le covoiturage pour se rendre à la vaccination COVID a été étendu à tous les papins dans l'incapacité de se rendre à Privas ou autre centre de vaccination. Le moyen de transport n'a donc pas été un frein à la vaccination à Saint Laurent du Pape.

En début d'année, les timbres d'adhésion ont été proposés, mais de nombreux adhérents n'ont pas encore fait la démarche de prendre leur timbre 2021. Nous espérons les retrouver en bonne santé à la rentrée de septembre.

L'ASSOCIATION AMICALE DU SOU DE L'ECOLE PUBLIQUE

Cette année scolaire a vu de nombreux évènements phares de notre association annulés : Halloween, Marché de Noel, Spectacle de Noel, Carnaval, Soirée Repas du Monde.

C'est avant tout les enfants qui ont été le plus pénalisés, car ils attendent avec souvent beaucoup d'impatience ces occasions de faire la fête. Cependant, grâce à la détermination et l'implication de l'équipe enseignante, le projet pédagogique de l'année (mime théâtre avec la compagnie Zinzoline) a pu tant bien que mal se poursuivre. Certes, nous n'aurons pas le plaisir de découvrir le travail de nos enfants sur scène, comme initialement prévu, mais via un enregistrement vidéo.

La situation nous a obligés à trouver de nouvelles sources de revenus, et fin février nous avons organisé une vente à emporter de Croziflette, confectionnée par nos soins. Cette opération a été un succès, ainsi que la tombola lancée en parallèle. A ce titre, nous tenions à remercier chaleureusement l'ensemble des commerçants de St Laurent, qui ont tous participé en nous offrant les lots mis en jeu. Un grand merci à eux : Les Fées du Paradis, Boulangerie Desgouilles, Boulangerie Laffont, Bureau de Tabac, Emilie Grenier Pâtisserie, Le Bistrot, Les Toqués Ardéchois, Patricia Coiffure, M'Coiffure, le Mokiroule, Vival, Lap'fruits, boucherie Hotolean, ainsi que le Tournesol Bio et la Cave vins d'émotion de la commune de Beauchastel.

ÉCOLE SAINT EXUPÉRY

L'année scolaire 2020-2021 touche presque à sa fin et, il est temps de dresser un bilan des actions réalisées avec les enfants.

Le Temps étant notre thème de l'année, nous avons travaillé sur la frise historique et balayé une partie des différentes périodes historiques: Préhistoire, Antiquité, Moyen-Âge.... permettant également une approche en arts visuels: hiéroglyphes, art pariétal, etc....

Les Arts visuels qui sont aussi à l'honneur dans la classe des maternelles, avec des productions très réussies tout au long de l'année pour illustrer les nombreuses poésies travaillées.

La triste actualité d'Octobre et l'hommage rendu à Samuel Paty, le jour de la rentrée de Novembre a nécessité un travail en Éducation Morale et Civique, avec les plus grands, sur les Valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Concernant les activités sportives, pour les élèves de maternelle et de CP-CE1, une dizaine de séances d'initiation au tennis ont eu lieu, très intéressantes et ludiques, rencontrant beaucoup de succès auprès des enfants, menées par Antonin, entraîneur au club de tennis de Saint Laurent et financées par le club et l'APEL que nous remercions.

Pour les cycles 3 (CE2-CM1-CM2), comme chaque année, les séances de handball ont été proposées aux enfants, animées gracieusement par Corentin, du club de handball Rhône Eyrieux de La Voulte.

Enfin, la classe de Cycle 2, devrait débuter des séances de vélo sur la Dolce Via à compter de fin mai et jusqu'en fin d'année scolaire, grâce à l'accompagnement de parents et dans l'optique de programmer une sortie pique-nique sur la Dolce Via en fin d'année avec les élèves des autres classes.

Par ailleurs, les interventions sur le site de la Boissine , en lien avec le musée d'archéologie de l'Ardèche et l'Arche des Métiers ont pu avoir lieu en Mars dernier, avec un temps superbe et des ateliers très enrichissants pour les cycles 2 et 3.

Nous nous accordons aussi des petits moments festifs, pour oublier le climat ambiant, en Février avec le carnaval «masqué», les crêpes pour la Chandeleur et une superbe chasse aux oeufs organisée par les mamans le 2 Avril.

Nous espérons enfin pouvoir organiser une sortie pédagogique en fin d'année, en plus de notre sortie habituelle au Camping Plein Sud de Gilhac et Bruzac, accueilli chaleureusement par un ancien parent d'élève et où les enfants se font toujours une joie de profiter de la piscine bien méritée, sous la surveillance d'un maître-nageur évidemment, et après une marche de 2h pour les cycles 2 et 3.

Un grand remerciement à la CAPCA et à la mairie de Saint Laurent du Pape, pour la dotation des ordinateurs à nos 2 CM2 sur leur prochaine entrée au collège. C'est un très beau cadeau !

Le maire et ses adjoints que nous remercions également pour leurs actions, leur écoute et leur bienveillance envers l'école.

Concernant les manifestations organisées par l'APEL et l'OGEC, nos deux associations de parents bénévoles, je tiens tout d'abord particulièrement à remercier les parents les plus investis, qui donnent de leur temps pour l'école, pour trouver des idées d'actions ou de manifestations.

Cette année, une maman d'élève a eu la bonne idée de créer un flyer pour mettre en avant l'école et la faire connaître, à l'heure où les Portes Ouvertes sont proscrites.

Comme chaque année, les ventes de calendriers des enfants, chocolats et fromages ont connu un grand succès au moment des fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, à l'heure où nous rédigeons cet article, le printemps est là pour décorer nos jardins et cultiver de beaux légumes, une vente de fleurs a pu être organisée le samedi après-midi 8 Mai sur la place du cimetière. Cette vente, ouverte à tous, est reconduite chaque année, et se compose d'un grand choix de fleurs mais aussi de plants de légumes, le tout en provenance d'un fournisseur local. Un bon moment partagé et ensoleillé, et de beaux jardins en perspective ! Même les enfants de l'école vont pouvoir mettre la main à la pâte et cultiver un beau potager à l'école.

La kermesse est programmée le 25 Juin mais avec des incertitudes et beaucoup d'interrogations, en raison de la crise sanitaire que nous traversons.

Enfin, à noter dans vos agendas : préparez-vous à un soirée guinguette le vendredi 23 Juillet prochain à Saint Laurent du Pape avec le groupe Head Fingers.

Concernant la rentrée prochaine, n'hésitez pas à vous renseigner pour avoir des renseignements, ou prévoir une visite. Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions.

Merci à l'équipe enseignante et non-enseignante pour cette année, et pour leur investissement. Toujours 3 classes à la rentrée, avec des effectifs de moins de 20 élèves par classe, et donc une facilité pour être auprès de chacun : la classe de maternelle accueille les enfants de la TPS à la GS, puis la classe de CP-CE1-CE2 et enfin CE2-CM1-CM2. Une petite école avec des classes à multi-niveaux permet de développer l'autonomie, l'entraide entre les enfants, la solidarité et une proximité quotidiennes.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, visite ou inscription au 04 75 62 06 11 ou par mail: ec-slppr@inforoutes.fr.

La directrice - l'APEL - L'OGEC
Caroline AMRANE

ÉCOLE PUBLIQUE

Les enfants des petite et moyenne sections étaient ravis de participer aux séances de mîme/théâtre avec l'intervenant : Philippe PHÉNIEUX.

Ce projet s'est terminé par un petit spectacle : un groupe a mîmé le conte «Le Petit Chaperon rouge» et l'autre groupe le conte «Les Trois Petits Cochons».

Les petits artistes en herbe ont été filmés sur la scène de la salle des fêtes (projecteurs allumés). Le film est destiné à leurs parents.

Classe de Delphine SALLÉ

MÉDIATHÈQUE

Connaissez-vous la bibliothèque de lecture publique ?

C'est un concept dont relève la Médiathèque Esperluette de St-Laurent-du-Pape. Œuvrant à l'échelon local, une bibliothèque de lecture publique s'adresse à la population du territoire qu'elle dessert. En cela, elle se différencie des bibliothèques universitaires (pour les besoins de formation des étudiants prioritairement) et des bibliothèques patrimoniales, aux missions de conservation du patrimoine écrit.

Clef du savoir, une bibliothèque de lecture publique a pour mission fondamentale de permettre l'accès à l'information, à la formation et à la culture. Lieu d'échanges et de rencontres, elle offre la possibilité de se familiariser avec l'art, la littérature, les sciences et techniques, etc. Tous les sujets sont les bienvenus, traités de manière impartiale, objective, plurielle et actualisés. C'est pourquoi les collections sont aussi diversifiées et vous pouvez trouver aussi bien un ouvrage sur le jardinage que L'Illiade et l'Odyssée d'Homère.

Accueillant de plus en plus d'animations, elles se font vivantes (et parfois bruyantes !). Car le loisir, le plaisir et le jeu sont également des missions primordiales attribuées à ce type de bibliothèque. La vie quotidienne peut y faire son entrée avec des ateliers de yoga ou des cours de cuisine. On a même vu des toboggans et des piscines à balles dans certaines bibliothèques !

Souvent relevant des collectivités territoriales, elles sont des services publics et garantissent un égal accès pour tous aux livres. Le but n'est pas de faire de chacun d'entre nous des spécialistes de la littérature mais de développer notre propre créativité, notre esprit critique et de favoriser l'ouverture vers autrui.

A la Médiathèque Esperluette, nous nous reconnaissons entièrement dans ces missions et valeurs (que vous pouvez retrouver dans le Manifeste de l'Unesco de 1994) et essayons de les appliquer chaque jour. C'est ainsi que vous avez l'occasion d'assister à des spectacles, des expositions ou des ateliers créatifs ; que les collections sont régulièrement enrichies et renouvelées ; que nous accueillons les écoles lors de séances intégrées au programme pédagogique.

Composée d'une salariée et de bénévoles, l'équipe de la médiathèque gèrent ainsi des activités très diversifiées comme l'accueil du public, le rangement des livres, la création d'animations et aussi le choix des nouveaux livres. A la faveur des goûts et préférences de chacun, les bénévoles peuvent participer, donner des idées et les concrétiser. Vous avez envie d'animer des moments lecture avec les classes ou la crèche ? Vous aimez bricoler des décors ? Vous cherchez à vous investir dans un projet ? Comme dirait l'autre, venez comme vous êtes ! La médiathèque a toujours besoin de bonnes volontés.

Nous avons hâte de reprendre nos activités avec vous, en tant que bénévoles ou lecteurs, pour vous rencontrer, échanger et partager.

DU NOUVEAU À LA CANTINE COMMUNALE !

A l'issue d'une concertation entre les parents d'élèves, les agents et les élus, il a été décidé de mettre en place des mesures permettant de sensibiliser les enfants aux bons réflexes afin que chacun puisse apprécier la pause déjeuner.

Installation d'un mesureur pédagogique de décibels.

La charte du restaurant scolaire affichée à l'entrée de la cantine.

CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE

MES DROITS

Apprécier le temps de la pause repas :
Un moment agréable dans ma journée d'école !

- Profiter d'un bon repas pour reprendre force et énergie !
- Discuter calmement avec mes camarades de table
- Apprécier ce que je mange
- Lever la main pour demander quelque chose (une aide, du pain, de l'eau ...)

MES DEVOIRS

Politesse et respect
Pense à utiliser les mots magiques !
« Bonjour »
« S'il vous plaît »
« Merci »

- ➔ Être poli et respectueux envers le personnel et mes camarades et donc parler sans dire de gros mots.
- ➔ S'entraider à table
- ➔ Eviter les disputes et appeler un adulte en cas de besoin
- ➔ Parler doucement, parler sans crier.
- ➔ Rester bien assis sur ma chaise, sans me balancer
- ➔ Respecter la nourriture et le matériel (vaisselle, tables, ...), ne pas jouer avec.
- ➔ Manger proprement et sans perdre trop de temps.

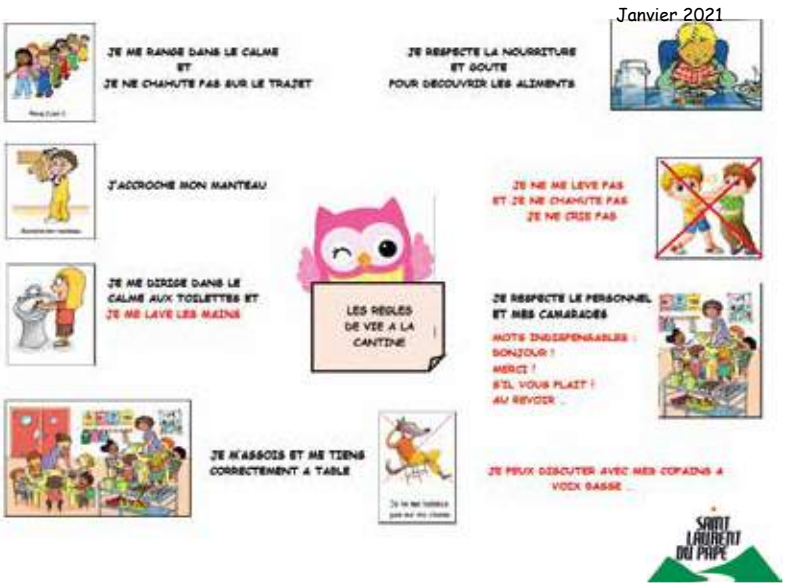

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Samedi 6 mars 2021 eu lieu l'installation du tout premier Conseil Municipal des Jeunes de la commune.

Les jeunes volontaires, âgés de 9 à 11 ans, ont pu, à cette occasion faire le parcours de l'électeur dans un bureau de vote, en passant par l'isoloir et en mettant leur bulletin dans l'urne. Tous les jeunes candidats ont été installés membres du CMJ.

Ce fut un moment fort en émotions !

Les enfants se sont vus remettre un certificat et une écharpe tricolore.

Les enfants membres :
Agathe Blanc, Eliette Chenou, Mathéo Courtial, Charlie Granjean, Aurianne François Desbos, Ambre Laffont, Katell Lebrat, Justine Dodet Levent, Eulalie Maire, Chloé Rancier, Mathilde Saby, Arsène Boyer, Joris Promayon, Iwen Roupie.

Les élus encadrants le CMJ :
Catherine Tiol, Cécile Reynaud, Corine Laffont, Raphaël Maire, Robin Thouilleux, Valéry Larivière, Valentin Joubert.

Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes ?

Comprendre le fonctionnement d'une collectivité

➢ Permettre aux jeunes de découvrir ou mieux connaître les différentes instances qui entourent la commune : la Communauté d'Agglomération, le Département, la Région et l'État, sans oublier l'Europe pour quelques secteurs.

➢ Approfondir les connaissances de l'enseignement de l'EMC à l'école et au collège (Éducation Morale et Civique)

Participer à la vie communale.

➢ Avoir un rôle de proposition, faire émerger des projets de développement communal, des projets d'intérêt général et ainsi améliorer l'offre communale à destination de la jeunesse.

➢ Créer du lien social à travers des projets d'animations impliquant petits et grands.

➢ Avoir un rôle de consultation : donner un avis sur des projets municipaux (fleurissement, embellissement du village…)

➢ Souligner l'importance du devoir de mémoire à travers la participation aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Quelles modalités ?

➢ Mandat de 3 ans, du CM1 à la fin de la classe de 6ème
➢ Renouvelable partiellement chaque année au départ des jeunes qui entrent en 5ème.
➢ Une réunion toutes les 6 semaines environ le samedi matin.

➢Une sortie annuelle est envisagée : une visite du Conseil Départemental, une visite de l'Hôtel de Région, une sortie à Paris sur le mandat avec visite de l'Assemblée Nationale et promenade à pied dans Paris.

La 1ère réunion du CMJ a eu lieu le samedi 27 mars 2021. Les jeunes ont répondu présents et ont démontré leur profond intérêt pour la commune à travers leurs multiples propositions ! à suivre dans la prochaine publication du Papin.

EARL Ferme de Pepeyrier

Reprise depuis le 1er Janvier 2020 par Mr François Teichman, la ferme de Pepeyrier est un élevage composé d'un cheptel d'une soixantaine de chèvres, rejoint depuis peu par 3 bufflonnes (elles seront 5 d'ici 2022). Dans l'objectif d'avoir un élevage le plus respectueux possible des animaux mais aussi de conférer au lait le terroir de nos montagnes Ardéchoises, le troupeau profite toute l'année d'un ensemble de prés et forêts reparti sur une superficie de 120 hectares.

L'ensemble du lait produit est transformé tous les matins à la ferme afin de confectionner la totalité des fromages vendus. Divers types de fromages sont alors fabriqués : faisselle, fromage frais, picodon affiné et sec AOP, tomme demi-sèche et crémeuse, camembert de chèvre, pyramide cendré, …

La gamme sera normalement agrémentée de fromage de bufflonne courant 2022.

Les produits de la ferme sont disponibles sur les marchés de Dunière et Saint Sauveur, mais aussi dans certains primeurs de Soyons, Privas, Alissas et les Ollières. Enfin il est possible d'acheter les produits directement à la ferme tous les matins entre 10h et 12h, en passant un coup de fil au **06-75-25-47-45** afin de prévenir de votre arrivée.

De plus, deux nouveaux projets sont actuellement en réflexion, la création d'une aire de pique-nique ainsi qu'un magasin de producteurs sur la ferme.

Infos Pratiques
4383 route de Gilhac
07800 Saint Laurent Du Pape
Tél : 06-75-25-47-45

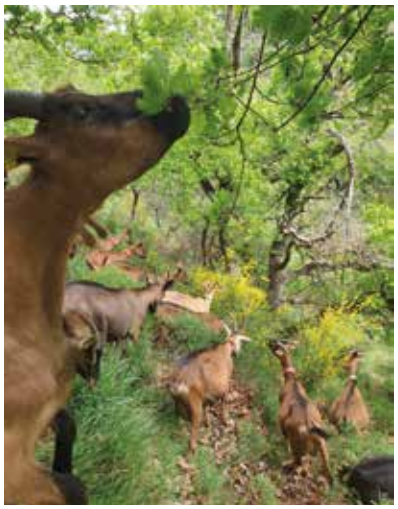

Le nouvel espace de soins naturels « Sant' Équilibre » au cœur du village de Sain « Sant' Équilibre » St-Laurent du Pape.

L'espace de soin naturels Sant'équilibre a ouvert ses portes au cœur du village depuis janvier 2020 !

Sylvie Bonnassieux, Chrystel Diener et Nathalie Pardo, praticiennes qualifiées dans leur pratique de soin naturel, vous accueillent dans une atmosphère chaleureuse qui est déjà une invitation à la détente et au bien-être !

« Nous avons décidé de nous installer dans le village de Saint-Laurent du pape car il nous semblait important de faire vivre les petites communes, plutôt que de s'installer dans une ville où les habitants sont déjà bien pourvus de soignants. Nous sommes ravies de l'accueil qui nous a été fait et par l'enthousiasme qu'a provoqué notre installation. Nous voulons remercier toutes les personnes qui nous ont soutenues et encouragées dans cette démarche.»

Pourquoi le soin naturel ?

Le corps a toutes les compétences pour rester naturellement en bonne santé. C'est un organisme parfait, capable d'assurer des fonctions évidentes et pourtant complexes comme la respiration, la digestion, la procréation, la croissance, la cicatrisation…

Notre environnement conditionne le fonctionnement de notre corps, selon sa qualité : alimentation, vie professionnelle et familiale, rythme de vie, activité physique … Si une (ou plusieurs) de ces conditions ne lui convient pas, il réagit pour chercher par lui-même à rétablir son équilibre. Lorsque la tension est trop forte, le corps se fatigue et ne parvient plus à reprendre son rythme naturel. Peuvent apparaître des troubles du sommeil, de la digestion, des tensions musculaires, des douleurs…

Le rôle des pratiques de soins naturels est d'aider le corps à retrouver sa bonne humeur.

Bien entendu, les soins naturels ne remplacent pas l'avis du médecin et ne se substituent pas à un traitement médical.

De façon complémentaire, ils peuvent apporter plus de confort. C'est avant tout une façon de "cultiver" le bien-être pour se sentir en forme et heureux de l'être.

Sant' Équilibre regroupe plusieurs types de soins naturels

La réflexologie plantaire : sous les pieds se dessine une sorte de carte géographique dont les "régions" correspondent aux différentes parties du corps. Par la présence des nombreuses terminaisons nerveuses, on peut définir des "zones réflexes" et agir très précisément par des pressions douces et/ou toniques pour stimuler ou apaiser. La séance commence par un temps d'échange pour adapter le soin au besoin de chacun-e.

Un massage en réflexologie permet d'accéder à une détente profonde et aide l'organisme dans ses fonctions naturelles à se détendre, se rééquilibrer, se tonifier pour retrouver sa vitalité.

L'Herboriste Naturopathe ou Herbaliste :

L'Herboristerie et la Naturopathie puisent leur fondement dans la nature et les plantes. Pour mieux comprendre le rôle de l'Herboriste/Naturopathe, il est judicieux de bien cerner les attributions de chacun d'eux.

Le travail de L'Herboriste repose sur le savoir ancestral des plantes médicinales, ce métier à été reconnu pour la première fois en 1312.Depuis 1941, aucun diplôme officiel d'Herboriste n'est délivré, c'est pour cela qu'actuellement les praticien(ne)s sont formé(e)s au Diplôme d'Herbalisme.

Il se définit généralement comme un spécialiste des plantes, il cultive, récolte, transforme, utilise et recommande les plantes médicinales.

Il possède les compétences pour intervenir en prévention, en traitement alternatif ou en complément de la médecine. Il tient compte des contre-indications et des interactions possibles. Son rôle est de conseiller des préparations afin d'aider les personnes qui le consultent à garder ou à récupérer leur santé par rapport aux maux qui les atteignent. Par exemple, certaines plantes vous soutiendront et faciliteront l'adaptation lors d'une période de stress, d'autres équilibreront votre immunité au bon moment ou la tonifieront au fil du temps, etc.

L'herboriste comme le Naturopathe, procède à la même démarche Naturopathique, mais il utilise les plantes médicinales en plus de l'application des facteurs naturels de santé.

Quant au Naturopathe, il s'intéresse au maintien global de la santé par une approche visant à rétablir l'harmonie dans le corps entier, on peut comprendre réellement d'où vient la maladie et changer son mode de vie ou son mode d'alimentation en fonction. En un mot, il cherche à comprendre « les maux » de son patient.

Le rôle de l'Herbaliste, en tant qu'Éducateur de Santé est de vous accompagner par une approche globale de la personne vers le rétablissement de votre équilibre en ré-harmonisant par des soins naturels vos systèmes biologiques.

La médecine traditionnelle chinoise - Tuina :

Selon la médecine chinoise, les êtres vivants sont constitués par une combinaison de matière, le corps physique, de nature Yin, et d'énergie qui anime la matière, de nature Yang. L'équilibre harmonieux entre ces deux composants conditionne la bonne santé et les perturbations de cet équilibre sont responsables de dérèglements pathologiques.

La Médecine Chinoise, issue d'une tradition de plus de 2000 ans, vise à rééquilibrer l'énergie (Qi) présente en chacun de nous. Pour ce faire, le praticien stimule les points d'acupuncture situés sur des « méridiens », sorte de canaux de circulation du Qi.

Le massage Tuina, composante essentielle de la médecine Chinoise, est un massage thérapeutique basé sur la même théorie que l'acupuncture. C'est un massage plutôt appuyé bien qu'agréable à recevoir, qui se pratique habillé et donc sans huile. Pour le confort de massage, le praticien utilise un tissu de massage en coton appelé An Mo Bu.

L'acupuncture comme le Tuina répondent à des problématiques d'ordre physiques autant que psychiques. Le spectre d'action est très vaste.

Pour nous contacter :

Sylvie Bonnassieux, Réflexologue, 0771855588
Chrystel Diener, Herboriste-Naturopathe, 0664257973
Nathalie Pardo, Médecine Traditionnelle Chinoise, 0689598322

Sant'équilibre

10 rue du Bousquet - 07800 Saint Laurent du Pape
Sur rendez-vous uniquement
www.santequilibre.net

Information Covid 19
Malgré la crise sanitaire et les difficultés qu'elle implique, nous mettons en place un protocole adapté (aération et désinfection des lieux entre chaque client, distanciation physique, gel hydroalcoolique et port du masque obligatoire) nous restons à votre écoute ainsi qu'à votre disposition.

Emilie, la styliste du gâteau de fête

Cake designer et chef pâtissière, Emilie GRENIER réalise pour les particuliers et les professionnels des gâteaux sur mesure.

Un dragon sortant d'un gâteau avec l'air affamé. Un gâteau de mariage à étage romantique et champêtre à souhait. Ou encore une cascade de miel défiant la gravité. Pour Emilie GRENIER, cake designer, l'imagination est vraiment sans limite.

Un gâteau unique et savoureux.

Depuis deux ans, elle crée dans sa maison aménagée d'un espace professionnel de Saint Laurent du Pape des gâteaux sur mesure pour des mariages, des anniversaires et autres grandes fêtes. Sa jeune entreprise **Emilie Grenier Pâtisserie** attire désormais de nombreux clients en Drôme /Ardèche mais aussi des clients du monde entier qui souhaitent se marier dans notre belle région.

Il y a 6 ans, Emilie, alors gestionnaire administrative, découvre les wedding cake, ces gâteaux composés de plusieurs étages, venus tout droit des États-Unis. « J'ai flashé sur le style bohême de ces gâteaux dont on aperçoit le biscuit au travers de la crème et décorés de fleurs champêtres ! »

C'est une révélation. Emilie GRENIER, déjà passionnée de cuisine et entourée d'une famille d'artiste depuis sa plus tendre enfance, enfile un tablier et se lance dans ses propres créations. Chaque anniversaire est l'occasion de tester de nouvelles recettes. Entre visionnages de tutos sur Internet, et lecture de livres spécialisés, la jeune maman se lance en 2018 dans une reconversion professionnelle au sein du CFA de Livron et effectue ses stages d'immersion en entreprise dans le laboratoire de la pâtisserie Fournier de La Voulte sur Rhône, pour décrocher un CAP de pâtisserie en 2019.

« Le but est qu'ils aient un gâteau unique qui leur ressemble »

En 2019, elle ouvre sa pâtisserie. Dans son espace dédié, Emilie GRENIER peut enfin s'adonner à sa passion. « Quand les gens viennent me voir avec leurs idées, nous échangeons longuement sur leurs envies. Le but est qu'ils aient un gâteau unique qui leur ressemble », explique la pâtissière.

Et un gâteau unique, cela se mérite. La semaine précédant l'événement, Emilie se met en cuisine dès le mardi. « Je commence par créer les décorations en pâte à sucre. Le jeudi, je prépare le gâteau et le fais cuire. Et le vendredi, j'assemble le tout. Le but, c'est que tout se mange, le gâteau et les décorations extérieures », détaille la pâtissière.

Si le cake design souffre toujours d'une mauvaise réputation concernant la saveur du gâteau, des pâtissiers comme Emilie se battent pour qu'il soit mieux considéré. « J'ai testé plusieurs recettes avant de réussir la mienne. Mais c'est très important, le gâteau doit être aussi bon que beau. « D'ailleurs, pour rassurer les futurs mariés, j'organise une dégustation pour qu'ils se fassent une idée précise de la prestation qui leur sera fournie lors de leur mariage ».

Aujourd'hui, son carnet de commandes pour la pleine saison des mariages de juin à septembre, est déjà plein. Des clients commencent déjà à réserver pour 2022. « Mais je garde des créneaux pour des gâteaux d'anniversaire ou des petites pâtisseries », précise Emilie GRENIER. Avis aux amateurs !

www.emiliegrenierpatisserie.fr

Tel : 06 89 44 42 10

Les Fées du Paradis

Après quelques mois d'ouverture… je voulais tout d'abord remercier mes nouvelles clientes qui m'ont accueilli avec bienveillance et sympathie !

Et durant ces quelques mois de nouvelles prestations sont arrivées à l'institut…Le LPG "l'alliance"

C'est un appareil innovant qui allie la minceur et des soins anti âge. Il permet de façon non invasive d'affiner votre silhouette tout en respectant votre peau.

Mais aussi pour le visage de vous apporter un coup d'éclat, et de ralentir le vieillissement cutané.

Bientôt de nombreuses animations seront ouvertes pour vous faire découvrir cet appareil innovant.

#LPG#minceur#silhouette#antiâge#éclat#jeunesse

À bientôt

Entreprise
Denis VINSON

Chauffage
Climatisation - Pompe à chaleur
Vente - Installation
Entretien - Dépannage

Plomberie
Salles de bain
Adoucisseurs d'eau

71, rue des Hauts d'Autussac
07800 ST LAURENT DU PAPE
✆ **06 63 41 55 54**
E-mail : ent.vinsondenis@hotmail.fr

Optique Chalvin
VOTRE OPTICIEN CONSEIL

31 Avenue Marx Dormoy
07800 La Voulte-sur-Rhône
04 75 62 44 52
www.optique-chalvin.fr / @OptiqueChalvin
optique.chalvin@wanadoo.fr

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
Philippe et Jérome HOTOLEAN
Place Centrale
07800 SAINT LAURENT DU PAPE
Tél. 04 75 62 20 17

Fréchet
FRECH'
BOISSONS
07360 Les Ollières sur Eyrieux 04 75 66 07 07

LE BISTROT DE SAINT LAURENT
RESTAURANT & BAR
OUVERT
MARDI 6H45 - 15H
MERCREDI À SAMEDI
6H45 - 22H
ET DIMANCHE
8H - 22H
ADRESSE
101 Place centrale
07800
St Laurent du Pape
CONTACT & RÉSERVATIONS
04 75 63 16 39
bistrotsaintlaurent@gmail.com
FB : Bistrot de Saint Laurent

EmilieGrenier
PÂTISSERIE
GÂTEAUX PERSONNALISÉS
Pour tous vos évènements
www.emiliegrenierpatisserie.fr
Tel : 06 89 44 42 10
SAINT LAURENT DU PAPE

Hommage rendu à Guy FOUGEIROL, Maire de Saint-Laurent du Pape de 1936 à 1979

(lors du repas du 18 Janvier 2020 offert aux Aînés par la Municipalité à la Salle des Fêtes de la Filature)

Monsieur le Maire, cher Jean-Louis
(tu me pardonneras de t'appeler familièrement ainsi, mais on se connait depuis si longtemps),

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal, et vous tous chers amis de St-Laurent

Quel plaisir d'être ici parmi vous aujourd'hui dans ce village qui a marqué toute notre jeunesse I Mes frères et sœur, représentés par nous 4, Olivier, Francis, Bernard et Claude et 2 de nos valeurs ajoutées, Marie-Claude et Dominique, tenons à vous remercier chaleureusement de votre invitation pour partager dans cette Salle des Fêtes que nous connaissons depuis toujours, ce repas offert à tous les aînés du village, dont la plupart ont des visages qui nous sont familiers et que nous sommes très heureux de retrouver.

Nous saluons aussi celles et ceux d'entre vous que nous ne connaissons pas, sauf de Claude qui est bien-sûr « le régional de l'étape de la famille », qui sont là parce qu'ils se sont plu au fil du temps à Saint-Laurent, qu'ils s'y sont fixés et y sont devenus des papins à part entière. Et nous avons au même moment une pensée pour tous ceux qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui pour raisons de santé ou autres.

Comme vous le savez tous, ce n'est pas par hasard que nous sommes là aujourd'hui avec vous. C'est en même temps, en accord avec la Municipalité, pour rendre un hommage à notre père, Guy FOUGEIROL, qui a été maire de Saint-Laurent du Pape pendant 43 ans, de 1936 à 1979, dans la période d'avant-guerre et surtout d'après-guerre, au moment de la reconstruction de la France, de notre Ardèche où il exerça de nombreuses responsabilités au Conseil Général et dans l'agriculture, et du développement de notre village, où il y avait tant à faire.

Notre famille tient à exprimer sa reconnaissance à la Municipalité et son Maire, au terme prochain de leur mandat, d'avoir accepté de mettre sur pied cet hommage 40 ans après la disparition de Papa, et que cela se déroule en ce lieu où la Commune fête ses aînés dont beaucoup l'ont connu, et que cet évènement soit matérialisé par cette photo (de 1926 semble-t-il) représentant la sortie des ouvrières papines de cette Filature, construite en 1872 par Edouard Fougeirol, notre arrière grand-père, à l'époque florissante du 19 ème siècle des moulinages textiles en Ardèche.

Si le berceau de notre famille Fougeirol se trouve aux Ollières où tous les ancêtres de Papa et son frère Léo, ont dirigé successivement les usines de moulinage et de tissage, en même temps que les affaires communales olliéroises les uns après les autres, Guy a été le seul à ne pas suivre le parcours industriel familial et a quitté Les Ollières pour venir vivre à St-Laurent en 1927, où il acquit le Domaine des Rouvillas dont les héritiers de la famille Bousquainaud désiraient se séparer. Ça lui correspondait tout à fait car il venait de réussir le concours d'Ingénieur à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, et ce fut le pied à l'étrier pour toute son action par la suite au service de l'arboriculture et surtout de la pêche, fleuron et fruit emblématique de la vallée de l'Eyrieux et particulièrement de notre village de St-Laurent.

Arboriculteur et simple citoyen de la commune, il n'avait jamais été membre d'un Conseil Municipal, lorsqu'un soir de Septembre 1936, alors que se profilaient des élections municipales partielles à St-Laurent où il fallait entre autre, pourvoir au remplacement du maire Monsieur Gaston Roussilhon, il vit arriver à la maison Charles Rapine et Emile Crumière, délégués par le Conseil Municipal, venus lui demander au nom du Conseil, non seulement d'être candidat aux élections mais d'accepter de prendre le poste de maire. Vu son jeune âge (32 ans) et l'ancienneté de nombreux conseillers en place, il fut stupéfait de cette demande inopinée qu'avait suggérée en réalité André Vey, mais il l'accepta après réflexion à une condition essentielle : Que, comme aux Ollières, la minorité catholique du village (à l'époque, les protestants étaient plus nombreux dans la commune) soit absolument représentée au Conseil Municipal 1 Promesse lui ayant été faite et étant respectée, il devint maire de St-Laurent en Octobre 1936.

3 ans plus tard en 1939, la guerre éclatait et bien qu'étant maire, le soldat fut mobilisé, arrêté par les Allemands sur le front de la Somme en Juin 1940, fait prisonnier dans un camp en Poméranie pendant 3 ans, jusqu'à sa libération en Juin 1943. Pendant ces 4 années de guerre et de captivité, ses adjoints prirent les rênes de la Commune et le maintinrent par courrier toujours informé des affaires du village.

A la fin de la guerre, la Société valentinoise L' Industrie du Fruit qui était devenue propriétaire de cette Filature la remettait en vente. Monsieur Fougeirol en saisit l'opportunité pour la Commune et c'est sur sa proposition qu'en 1945, le Conseil Municipal accepta de racheter la totalité des bâtiments qui entrèrent définitivement dans le giron de la commune au début de l'année 1946.

Cette filature et ses dépendances font figure de symbole pour nous : elle a été construite par notre arrière grand-père, a fait travailler et vivre modestement de nombreuses ouvrières papines et a été acquise sur la proposition de notre père par la Commune de St-Laurent, qui en a fait ce qu'elle est devenue, tenant sa place prépondérante dans le paysage communal.

J'en termine pour réitérer notre gratitude familiale à la Municipalité de Jean-Louis Civat et redire combien cet instant en mémoire de Papa nous touche. Nous attendions objectivement cette reconnaissance de la Commune qui lui était chère et à laquelle il a beaucoup donné. Merci infiniment Jean-Louis et à tous tes Conseillers pour cet évènement.

Pour finir, je voudrais dire que si notre père est honoré aujourd'hui, nous n'oublierons jamais l'action de ceux qui l'ont précédé ou qui lui ont succédé tels Adrien Mounier, Claude Crumière et Jean-Louis Civat que nous remercions tous les 3 particulièrement de s'être dévoués à fond pour la Commune. La tâche de maire est noble mais ingrate et comme dit le proverbe « la critique est aisée mais l'art est difficile» 1

A ces derniers maires de St-Laurent, nous associons bien-sûr dans nos remerciements tous les élus qui les ont soutenus et qui ont fait équipe au fil du temps avec eux au Conseil Municipal, et tous les conjoints de ces élus qui se sont effacés pour que ceux-ci remplissent leur mission au service des administrés.

J'aurai enfin une dernière pensée et non des moindres pour Lise Fougeirol, notre Maman, qui nous a quittés il y a 10 ans pratiquement jour pour jour et qui a soutenu pendant tant d'années dans l'ombre et avec beaucoup de discrétion l'action de son mari au service du village.

Chers Papins, Mesdames et Messieurs, merci de votre attention et du plaisir de partager cette journée avec vous. Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, aussi bien pour vos familles que pour le village de St-Laurent du Pape.

Olivier FOUGEIROL
Samedi 18 Janvier 2020

MESSAGE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE D'OPPOSITION ISSUE DE LA LISTE « AGIR POUR SAINT LAURENT »

Tout d'abord, nous tenons à saluer la majorité municipale pour la bonne intégration des 4 élus d'opposition au sein des commissions, la communication de l'agenda des réunions et la diffusion de comptes rendus des bureaux municipaux.

Toutefois, lors des derniers conseils municipaux, nous avons continué à exprimer notre voix parfois divergente sur certains sujets importants. Pour exemples :

La décision municipale de transférer la compétence de l'eau de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche vers le Syndicat Rhône-Crussol a été, selon nous, prise sans avoir de garantie sur les investissements futurs alors que ceux prévus par la CAPCA étaient connus (travaux en cours à Royas). En effet, à court terme, le coût pour les usagers sera moins élevé mais qu'en est-il des travaux de rénovation qui seront nécessaires sur le réseau d'eau potable ? Qu'en est-il de la prolongation des réseaux d'eau dans les hameaux non desservis à ce jour comme Taphanel, Vesseaux, Terra , alors que ces dossiers sont déjà sur le bureau de la CAPCA ?

Concernant le projet d'aménagement global du centre-village, nous regrettons que la décision de travailler avec le SDEA (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement) ait été prise sans concertation et discussion au sein de la Commission Aménagement et urbanisme. Le cahier des charges transmis au SDEA n'a pas été porté à notre connaissance et nous pensons que le choix de travailler avec ce Syndicat n'est pas le plus judicieux au regard des réalisations passées sur notre commune (Dolce Via). Nous craignons un réel manque d'ambition dans ce projet communal qui doit restructurer l'entrée et le centre de notre village et cela pour de nombreuses années. Alors qu'un projet initial avait été co-construit entre un cabinet d'études et les habitants désireux de faire entendre leurs voix, le mandat donné au SDEA laisse présager une réalisation éloignée des préoccupations exprimées. Quelle place sera laissée aux modes de déplacement doux ? Quelle place sera rendue aux piétons dans le centre village ?

Un sujet d'une telle importance mérite une grande concertation comme elle avait été initiée… Nous avons reçu l'assurance que le projet que présentera le SDEA pourra être discuté en commission mais sera-t-il encore temps ?

Yann Galliou – Martine Gounon – Raphael Maire – Cécile Reynaud

RÉPONSE DE L'ÉQUIPEMUNICIPALE MAJORITAIRE ISSUE DE LA LISTE « AVANCER EN SEMBLE »

La compétence de l'eau a été un sujet de divergence et même de bataille au sein de la CAPCA à la fin de la précédente mandature. Les communes environnantes à savoir Beauchastel, La Voulte, Saint Fortunat et Saint Vincent de Durfort militaient pour un transfert vers le Syndicat Rhône Crussol. La majorité au sein de la CAPCA ayant changé au mois de juillet 2020, la Maire de Saint Vincent de Durfort en est aujourd'hui devenue la vice-présidente chargée de l'eau, son exposé a su démontrer le bien-fondé de la démarche, avec notamment une logique géographique de bassin et surtout un tarif plus avantageux, j'ai donc soumis au vote le 30 novembre 2020 le transfert pour notre commune de la compétence eau potable vers Rhône Crussol. Au préalable de ce changement de compétence qui sera effectif au 01 janvier 2022, nous avons eu l'engagement par la voix de son président qu'à court terme, les travaux à venir sur les hameaux de Taphanel, Vesseaux et Terras seraient effectués. En ce qui concerne la CAPCA, l'adduction d'eau à ces hameaux ne faisait pas partie des priorités de l'ancienne équipe. Je serais bien sûr vigilant sur ce sujet afin que les études soient lancés rapidement. Concernant les travaux d'eau et assainissement à Royas et ceux de l'adduction d'eau aux hameaux de Jallat, Pierre Chargeat et les Roches, nous avons présenté au mois de juillet les dossiers à la nouvelle équipe de la CAPCA. La vice-présidente chargée de l'eau a rapidement oeuvré, je tiens d'ailleurs à la remercier pour sa réactivité. Aujourd'hui, les travaux d'adduction d'eau de ces hameaux sont terminés et ceux de Royas en voie de finalisation. De plus, au sein de la CAPCA un nouveau schéma directeur de la compétence Eau potable est mis en place et chaque commune y trouve son compte, les tensions sont tombées, nous nous en réjouissons.

Concernant les travaux dans le village, après la démolition des maisons qui va être effectuée cet été, le grand projet d'aménagement global du centre du village sera lancé et nous avons choisi de travailler avec le Syndicat Départemental de l'Equipement de l'Ardèche (SDEA) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) car à prestation équivalente, le coût en étude et quasiment deux fois moins élevé qu'un cabinet d'architecte. À ce jour aucun cahier des charges n'a été transmis au SDEA, nous avons seulement signé une convention de partenariat et le projet reprendra dans les grandes lignes ce qui a déjà été fait et particulièrement à la co-construction du projet avec les riverains. Cette seconde phase de travaux que nous voulons ambitieuse partira de l'entrée du village jusqu'au carrefour de la Garenne. Toute la réflexion portera sur l'aménagement des espaces, la sécurité, l'emplacement des arrêts de bus et en concertation avec les commerçants sur des places arrêt minute. Pour ce projet, nous pourrons également solliciter l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) via la Préfecture, ce qui nous permettrait d'avoir les travaux d'ingénierie intégralement pris en charge par cette institution pour ce projet.

ÉTAT CIVIL

1er novembre 2020 au 1er juin 2021

NAISSANCES :

- Léo LIMOGES né le 15 décembre 2020 à Valence
- Louna DERMENT née le 19 mars 2021 à Guilherand-Granges
- Isaya FONTENEAU née le 23 mars 2021 à Saint Laurent du Pape
- Mynho PRUVOST né le 05 mai 2021 à Valence

DÉCÈS :

- Jean CHAVE, Royas, décédé le 01 novembre 2020 à Le Pouzin
- André DALLARD, Le Clos Fleuri, décédé le 11 novembre 2020 à Valence
- Marie-Thérèse MARLIN, décédée le 10 décembre 2020 à Privas
- Bernadette CELLETTE née RISSOAN, décédée le 11 décembre 2020 à Valence
- Jeannine PLANTIER, décédée le 13 décembre 2020 à Viviers
- Danièle MARTIN, Rue du Bousquet, décédée le 14 janvier 2021 à Privas
- Christine POUYET née RODRIGUES, Impasse des cigales, décédée le 28 janvier 2021 à Saint Laurent du Pape
- Richard FORT, décédé le 29 janvier 2021 à La Voulte sur Rhône
- Joël DESCOURS, Route de Léouzée, décédé le 07 février 2021 à Valence
- Marie-Josée MASSABIAU, Route de l'Eyrieux, décédée le 11 février 2021 à Saint Peray
- Michel CIRELLA, Place de la Gare, décédé le 24 février 2021 à Saint Laurent du Pape
- Marie-Hélène BLANC, décédée le 14 mars 2021 à Saint martin d'Hères
- Jeanine CHAMPELOVIER, décédée le 20 mars 2021 à Montélimar
- René COURTIAL, Placette de Beaumazet, décédé le 21 mars 2021 à Valence.
- Aurélie GONZALVES née ENCINAS, décédée le 10 avril 2021 à Valence
- Claude LILLAZ PALLETAZ, décédée le 11 mai 2021 à Valence
- Madeleine PLANTIER, décédée le 18 mai 2021 à Montélimar

MARIAGES :

- Laure BETSCH et Mathias ROUSSEL le 01/05/2021

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

Astreinte **VEOLIA** : 09 69 32 34 58
Dépannage **EDF :** 09 72 67 50 07
Service public de renseignements : 39 39
Service de garde médicale : 15

MAIRIE : Tél : 04 75 62 22 30 – Fax : 04 75 62 45 28
Email : mairie.stlaurentdupape@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h00 à 11h30 ; lundi et mercredi de 14h00 à 16h30 ; mardi et jeudi de 14h00 à 18h30. Fermé jeudi matin et vendredi après-midi.
Permanences de Monsieur le Maire et des adjoints : sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h30 et jeudi de 16h00 à 18h30.

RESTAURANT SCOLAIRE, RÉSERVATION DE REPAS

Permanence au secrétariat de mairie le mardi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 9h15 à 11h15.

MICRO-ACCUEIL, GARDERIE

Mardi et jeudi de 9h00 à 17h00 à la Filature : 04 75 42 87 08

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Madame Emmanuelle GODEFROY : 04 75 62 00 12

DÉCHETTERIE DE LA VOULTE

Ouverte lundi et mardi de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi et vendredi à compter de 4h30.

COLLECTE DES CARTONS-PAPIERS

4ème mercredi de chaque mois aux emplacements habituels à partir de 7h00.

RECENSEMENT MILITAIRE

• Tous les jeunes nés en 2005 , le jour de leur 16 ans et au plus tard le dernier jour du 3ième mois suivant, sont priés de se présenter en mairie munis du Livret de Famille et d'une Carte Nationale d'Identité.
• Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, renseignez-vous à la **Plateforme Administrés au 03 70 84 51 51**, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à 11h30.

RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Le décret du 2 novembre 2016, applicable à compter du 15 janvier 2017, a rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs se rendant à l'étranger non accompagnés par leurs représentants légaux (père, mère). Vous pouvez télécharger le formulaire sur internet cerfa : 15646*01. Aucune démarche en Mairie n'est à effectuer.

Intermarché SUPER

ZI Jean-Jaurès
07800 La Voulte sur Rhône
Tél. 04 75 85 18 08

leDRIVE Intermarché
www.ledriveintermarche.com

Netto

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
de 8H30 à 19H30
DIMANCHE de 9H00 à 12H30

04 75 85 15 99
9 allée des Cèdres - 07800 LA VOULTE SUR RHÔNE

IMPRIMERIE NOUVELLE
Laurent BULTEZ

Impression offset et typo
Impression numérique
Lettrage adhésif
Création - PAO

25, avenue Léon Blum
07800 La Voulte/Rhône
Port. : 06 17 67 25 67
imp.nouvelle-bultez@wanadoo.fr
04 75 85 35 48

David FOUGEIROL
Consultant Immobilier

07 61 81 94 43
d.fougeirol@payen-fougeirol.com

Agent commercial indépendant de SAS IMMOBILIER EMAIL
Fondateur du réseau - RSAC : 833 589 658

ESTIMATION - VENTE - ACHAT

www.payen-fougeirol.com

PAYEN&FOUGEIROL
PROPRIÉTÉS

Conception et impression : Imprimerie Nouvelle - 07800 La Voulte/Rhône